

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2021

Présent-e-s

| | | | | |
|----------|----------|---------|--------|--------------------------------|
| Bureau : | GROGNUZ | Fabien | PLR | Président |
| | DOURNOW | David | UDC | 1 ^{er} vice-président |
| | HALIMI | Hysri | PS | 2 ^e vice-président |
| | UM | Esther | Ve | 1 ^{ère} secrétaire |
| | CLERC | Tobias | PDC-VL | 2 ^{ème} secrétaire |
| | BALESTRA | Richard | MCG | Membre |

| | | | |
|--------------------|-------------------|------------|--------|
| Conseillers/ères : | AMATO | Maurice | Ve |
| | BOCCARD | Damien | Ve |
| | BOCCARD | Pierre | PLR |
| | BOCCARD | Yolande | PDC-VL |
| | BROCARD | Eric | PS |
| | BUCHER | Denis | Ve |
| | DIMOPOULOS | Elisa | PS |
| | FABRE | Michel | PS |
| | HALDEMANN | Jessica | PLR |
| | HARTMANN | Esther | Ve |
| | HILLEMANN | Hartmut | PS |
| | HUBERT | Emile | UDC |
| | HUSANOVIC | Sanida | MCG |
| | ISWALA | Placide | PS |
| | LORENTZ | Sébastien | PLR |
| | LOUREIRO | Daniel | PS |
| | LÜTHI | Badia | PS |
| | MURCIANO | Claudine | Ve |
| | NOBS | Cyril | UDC |
| | RHEINER | Fabrice | MCG |
| | SCANDURRA | Alessandro | PDC-VL |
| | SCHWEIZER | Adriana | UDC |
| | SEEGER | Pascal | PDC-VL |
| | SERRANO | Philippe | PLR |
| | SQUILLACI | Nicola | PDC-VL |
| | TROLLIET | Grégory | PS |
| | TSCHUDI-SPIROPULO | Alejandra | Ve |

| | | | |
|---------------------|-------------|--------|-----|
| Excusé-e-s : | GAETANINO | Marco | UDC |
| | SARATSIOTIS | Louisa | Ve |

Assistent à la séance

| | | | |
|-------------|----------|-----|--------------------------|
| LEUENBERGER | Nathalie | PS | Maire |
| CORNUZ | Eric | Ve | Conseiller administratif |
| TREMBLET | Laurent | PDC | Conseiller administratif |

MCG Mouvement des citoyens genevois

PDC-VL Parti démocrate-chrétien-Vert'libéraux

PLR Parti libéral-radical

PS Parti socialiste

UDC Union démocratique du centre

Ve Les Verts de Meyrin-Cointrin

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 17 novembre et 15 décembre 2020.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. **Délibération n° 2021-01** relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 150'000.-** destiné à l'établissement du plan guide Cointrin.
6. **Délibération n° 2021-03** relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de **CHF 165'000.-** et d'un crédit d'investissement de **CHF 70'874.90.-** destinés à financer la transaction liée à la libération de l'Auberge communale de la convention de gérance conclue en février 2010.
7. **Délibération n° 2021-04** présentée par M. Fabien Grognez (PLR) et M. Hysri Halimi (PS), demandant une aide d'urgence de **CHF 25'000.-** pour aider les populations de l'Artsakh (Haut-Karabagh) suite à la guerre entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.
8. **Délibération n° 2018-04a** relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 1'460'000.-** en vue de la rénovation de l'école de Meyrin-Village. **Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments** (B. Lüthi, S).
9. **Résolution n° 2020-06a** présentée par Marco Gaetanino, au nom de l'UDC Meyrin-Cointrin, demandant l'installation de ruches « didactiques » sur la commune dans le but de sensibiliser la population à la protection des abeilles domestiques et sauvages et de l'initier à l'apiculture dans une démarche participative « de la fleur au miel ». **Rapport de la commission environnement durable** (P. Bocard, LR).
10. **Motion n° 2021-01** présentée par Pascal Seeger, au nom du groupe Démocrate-Chrétien-Vert'libéral, demandant l'installation d'un carport (abri solaire) pour véhicules sur le parking de la piscine des Vergers.
11. **Motion n° 2021-02** présentée par Badia Luthi, au nom du parti socialiste, demandant de fournir les toilettes des bâtiments gérés par la Commune de produits d'hygiène menstruelle.
12. **Pétition n° 2021-01** demandant au Conseil administratif de retirer la délibération n° 2020-26 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 215'000.- en vue de la relocalisation des activités du Forum Meyrin pendant la durée des travaux.
13. Annonces de projets.
14. Propositions individuelles.
15. Questions.

* * *

Le président, **M. Grognuz**, ouvre la séance à 19h30 et procède aux salutations d'usage. Il rappelle que cette première séance se déroule en vidéoconférence et est retransmise en direct sur le site de la Commune. Il remercie le service des systèmes d'information de la Commune de rendre ces séances possibles mais se réjouit néanmoins que le Conseil municipal puisse à nouveau se retrouver de manière plus conviviale en mode présentiel. Il excuse ensuite l'absence de Mme Louisa Saratsiotis. Il rappelle ensuite que M. Jaques Krebs, conseiller municipal de juin 1971 à mai 1991 et président du Conseil municipal en 1977-1978 et 1981-1982, M. Claude Eyholzer, conseiller municipal de 2008 à 2009 et M. Claude Blanc, conseiller municipal de 1963 à 1975, conseiller administratif de 1975 à 1987 et maire en 1975-1976, 1978-1979, 1979-1980, 1982-1983, 1983-1984 et 1986-1987 sont malheureusement décédés au cours de ces dernières semaines et il invite le Conseil municipal à faire une minute de silence en leur honneur.

[Chacun se lève derrière son écran et procède à une minute de silence en mémoire des trois personnes disparues.]

M. Grognuz rappelle en outre le code de bonne conduite ainsi que le délai pour annoncer les prochains objets politiques en vue de la séance du 9 mars, soit le mercredi 24 février à minuit dernier délai.

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 17 novembre et 15 décembre 2020

Le Conseil municipal approuve les procès-verbaux des séances du 17 novembre et 15 décembre 2020, sans demande de modification.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Grognuz communique en premier lieu les dates des prochaines séances du Conseil municipal : 9 mars, 27 avril, 25 mai, 22 et 23 juin, puis 14 septembre, 12 octobre, 16 et 17 novembre (vote du budget) et enfin, les 14 et 15 décembre 2021. Il évoque ensuite les différents courriers reçus :

- ACG : octroi à la ville de Genève, en 2020, par la Fondation intercommunale d'une subvention de fonctionnement unique de CHF 1'000'000.- en faveur de son dispositif d'urgence sociale destinés aux sans-abris, dans l'attente de la mise en place d'un dispositif plus pérenne. Les groupes qui le souhaitent au jusqu'au 26 février 2021 pour faire opposition.
- ACG : entrée en force de la décision du 28 octobre 2020 relative à la participation du Fonds intercommunal à l'acquisition d'une halle de curling à hauteur de CHF 250'000.- pour Chêne-Bougeries et de CHF 375'000.- pour chacune des communes de Chêne-Bourg et de Thônex, soit un montant de CHF 1'000'000.- au total.

- Commission des affaires communales, régionales et internationales (CACRI) : la CACRI demande au Conseil municipal de se prononcer sur un projet de loi concernant la mise en place d'un système de conseillers municipaux suppléants. M. Grognuz invite les chefs de groupe à venir avec leurs prises de positions respectives lors de la prochaine commission de liaison prévue le 8 février prochain.
- Courrier de Mme Mercedes Gaudart, M. Daniel Eigensatz et M. Michel Abel qui interpellent le Conseil municipal au sujet d'aboiements à répétition provoqués par une meute de chiens situés dans le périmètre de l'entreprise Boschung. Il précise que M. Cornuz lui a informé que le Conseil administratif avait reçu une copie de ce courrier et qu'il s'était déjà saisi de la question.

M. Cornuz précise que le CA a d'ores et déjà adressé différents courriers aux auteurs de la lettre ainsi qu'à l'entreprise incriminée. Il précise en outre que le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) est également en copie du courrier des auteurs de cette lettre et qu'il s'agit du service cantonal le plus à même d'agir sur cette question.

Le Conseil municipal, sur proposition du Bureau, renvoie ce courrier au Conseil administratif.

* * *

3. Communications du Conseil administratif.

Obtention de deux distinctions paysagères

Le deuxième prix du concours intercommunal de fleurissement du domaine public a été décerné par la société romande des amis des roses et de l'horticulture à la ville de Meyrin, dans la catégorie de celles qui comptent plus de 15'000 habitants, la ville de Genève étant hors concours. Dans le même contexte, a également été obtenu le premier prix du concours relatif aux aménagements éphémères communaux genevois. Parmi les atouts de Meyrin, on peut mentionner la créativité des projets réalisés, notamment sur la place de Meyrin-Village, ainsi que les facteurs de durabilité tels que de faibles exigences en énergie et en nutriments des végétaux choisis pour les plantations. De plus, le choix des matériaux et la réutilisation d'objets usagés illustrent également les critères de choix environnementaux.

Résolution n°2020-01 demandant un soutien aux familles meyrinoises ayant un enfant scolarisé en dehors des frontières communales

La résolution n°2020-01, présentée par Tobias Clerc et Nicolas Squillaci, au nom du parti démocrate-chrétien, proposait d'allouer une aide annuelle aux habitants de

la Commune, dont la scolarité obligatoire s'effectue en dehors des frontières communales.

Cette préoccupation, partagée par le Conseil administratif, a été intégrée dans le cadre du budget 2021, voté le 17 novembre 2020 par le Conseil municipal. En effet, un montant de CHF 150'000.- a été accepté pour offrir une réduction de CHF 100.- sur tous les abonnements TPG juniors. Ainsi, entre 1500 et 2000 jeunes pourront bénéficier de cette aide, qu'ils soient scolarisés ou non à Meyrin.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil administratif propose de retirer cette résolution de l'inventaire des objets politiques.

Motion n° 2020-04, demandant un soutien à la population et aux commerçants en émettant des bons d'achats

Le Conseil administratif et l'administration ont pris la mesure de l'importance et de la complexité de mettre en place un système de distribution de bons maîtrisé, équitable et contrôlé.

En tenant compte à la fois du contexte actuel (fermeture d'un grand nombre de commerces jusqu'au 28 février 2021) et d'une accélération de la mise en œuvre de l'action dès que celle-ci sera validée, le Conseil administratif propose de procéder de manière différente au processus habituel.

Il organisera en février une commission politique afin de débattre des différentes options qui permettront de finaliser une délibération qui sera alors présentée pour vote immédiat lors du Conseil municipal du 9 mars 2021. Cette délibération sera munie de la clause d'urgence. En effet, si les commerces choisis pour participer à l'action auront pu rouvrir, nous pourrions les contacter rapidement afin d'avoir leur accord de participation et cela permettrait de commencer l'action sans devoir attendre le délai référendaire. L'action de Meyrin tomberait au moment du redémarrage de l'économie locale, où ce coup de pouce aux Meyrinois tomberait ainsi plus qu'à propos.

Ecole secondaire II Gravière

Dans le cadre du concours organisé par le Canton, en partenariat avec la ville de Meyrin, concernant l'établissement d'une école secondaire II à la Gravière, c'est le projet de complexe scolaire baptisé « Villeneuve » qui a remporté le concours d'architecture.

Cet établissement pourra accueillir 1400 étudiants et s'érigera entre les avenues Sainte-Cécile, Auguste-François-Dubois et Mategnin, au lieu-dit « La Gravière ». Il vise à être opérationnel en 2026. Un programme communal complémentaire portant sur une salle omnisports triple (en lieu et place de trois salles de gymnastique « classiques») sera également construit et, dans un horizon plus lointain, un pôle culturel communal complètera l'ensemble. Une présentation de ce projet a été faite en commission *développement urbain* le 21 janvier 2021.

Le service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie prévoit la publication d'un article de présentation du projet lauréat dans l'édition de février 2021 du journal communal, ainsi qu'une exposition de la maquette et des plans du projet dans le

centre commercial Meyrin Centre, dès la seconde quinzaine de février, durant deux semaines.

Les informations concernant cette exposition seront consultables sur le site internet www.meyrin.ch.

Demande de rétrocession aux entreprises de la taxe professionnelle 2020

Nous revenons vers vous suite à la demande P-2020-20, déposée par M. Nobs, sur la rétrocession de la taxe professionnelle 2020.

Pour rappel, la Taxe professionnelle communale (TPC) est un impôt. Il est avant tout régi par une loi cantonale, la Loi générale sur les contributions publiques et son règlement d'application.

La législation qui régit la TPC ne prévoit pas une rétrocession de l'impôt. Celle-ci concède toutefois la possibilité aux communes qui le souhaitent d'appliquer un dégrèvement linéaire.

L'article 308 C LCP prévoit que, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat, les communes peuvent prévoir des dégrèvements annuels dont le taux, pouvant aller jusqu'à 100%, doit être identique pour tous les contribuables.

En général, la demande d'approbation au Conseil d'Etat d'un dégrèvement doit être soumise avant l'année fiscale concernée, donc c'est dans la délibération du budget liée à la Taxe professionnelle que ces éléments sont décidés.

Le service des finances a toutefois vérifié la viabilité d'un dégrèvement rétroactif au regard de la loi en procédant comme suit :

- Demande de viabilité auprès du SAFCO : qui a conseillé un avis de droit
- Avis de droit stipule la possibilité de modification des décisions de taxation et application d'un dégrèvement de manière rétroactive est possible sous réserve d'un préavis du Service de surveillance des communes et de la prévision expresse dans une délibération du Conseil municipal de la modification des décisions déjà entrées en force.

En termes purement pratiques, la mise en place d'un dégrèvement rétroactif sur les décisions de taxation 2020 impliquerait l'annulation des 1'484 bordereaux concernés émis en 2020, la saisie des bordereaux correctifs avec le dégrèvement et la gestion du flux de remboursements (demande des coordonnées bancaires et préparation des paiements). Un processus long en temps ainsi que coûteux qui mobiliserait des ressources supplémentaires et qui devrait être mené en parallèle à la gestion des tâches quotidiennes.

Même si légalement cela serait possible, étant donné la difficulté de le mettre en œuvre rétroactivement pour 2020, ainsi que les coûts liés, cela n'est pas envisageable pour 2020.

Se pose encore la question d'un dégrèvement pour l'année 2021, sachant que nous sommes en début d'année.

Séance du 02 février 2021 tenue en séance ordinaire

- Selon le processus politique usuel, un dégrèvement pour 2021 nécessite le dépôt d'une délibération au Conseil municipal du 9 mars, de décider du taux de dégrèvement et d'annuler la taxe minimale. Dans un processus politique normal cela nous amène à une mise en œuvre aux environs de début juin ;
- Cela entraînera de revenir sur toutes les taxations déjà établies à ce moment-là, soit une charge de travail supplémentaire importante, pour l'équipe TPC et finances, qui nécessiterait d'engager du personnel supplémentaire (contrat à durée déterminée), difficile à trouver au vu de la spécificité du métier, et qu'il sera nécessaire de former. Ce poste supplémentaire devra être soumis à un crédit budgétaire complémentaire également ;
- Il est rappelé que le budget 2021 est en perte de CHF -12'714'096.-, que selon la loi nous ne pouvons pas aller en perte au-delà du montant des amortissements de CHF 14'661'792.-. Il nous reste donc une marge théorique de dégrèvement et personnel supplémentaire compris de CHF 1'947'096.- ;
- Il est rappelé que nous avons dû établir un plan financier quadriennal, qui avec le budget voté nous permet de revenir à meilleur fortune dans les 4 ans. Il serait donc nécessaire en cas de dégrèvement de le limiter à la seule année 2021, et qu'il ne soit pas supérieur à CHF 786'000.- y compris l'engagement du personnel nécessaire ;
- Il est rappelé que pour le calcul de l'indice de capacité financière de la Commune, il nous sera nécessaire de calculer les recettes TPC sans dégrèvement ;
- Il est rappelé que ceci bloquerait également tout vote de crédit budgétaire supplémentaire pour l'année en cours, alors que nous en avons en cours : délibération pour l'auberge communale, délibération aide urgence pour l'Arménie, délibération pour les bons solidaires ;
- Pour finir, le Conseil administratif a pris des mesures en 2020 et a donné la possibilité aux contribuables de demander un échéancier de paiement. Sur 2'158 contribuables, seules 19 entreprises ont demandé un échéancier pour un total cumulé de CHF 18'679.-.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif considère qu'il n'est ni raisonnable, ni efficient d'aller plus en avant sur ce sujet.

Programme de législature 2020-2025

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le Conseil administratif in corpore a rédigé son programme de législature. Ce dernier est encore en cours de finalisation formelle, cependant nous souhaitons d'ores et déjà vous dévoiler les éléments principaux qu'il contient.

Sous le titre principal d' « une ville en santé pour une vie en santé », qui exprime plus que jamais notre conscience de la nécessité d'agir de manière collective et

individuelle pour renforcer nos efforts d'investissement dans la transition écologique, économique, sociale et environnementale, le Conseil administratif s'est fixé comme priorité les 5 grands axes suivants :

- En premier, le programme de législature exprime notre ambition de réaliser un Cœur de Cité de manière exemplaire, avec la population, pour renforcer le vivre ensemble, le dynamisme et l'attractivité de Meyrin, en replaçant la vie au cœur de la ville.
- En second, il inscrit notre volonté d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers, notamment en allant à la rencontre des habitants et en facilitant un dialogue de proximité incluant les propriétaires des parcs immobiliers privés.
- Le troisième axe prioritaire sera de favoriser une alimentation saine et durable, en impliquant l'ensemble des acteurs du territoire dans une démarche collective et concertée.
- En quatrième priorité, le Conseil administratif souhaite également renforcer la transition de l'économie locale vers l'économie verte et poursuivre dans ce sens les expériences innovantes qui émergent sur le territoire.
- Enfin, le Conseil administratif souhaite poursuivre la mise en œuvre de la gouvernance communale vers davantage de participation et de coopération entre l'ensemble des parties prenantes : citoyennes, citoyens, partenaires et usagers et usagères de la ville. Dans sa démarche, il souhaite garantir à l'administration les moyens, tant humains que technologiques, de remplir ses missions au service de la population.

La version graphique finalisée vous permettra de prendre connaissance plus en détails des contenus qui se cachent derrière l'énoncé des 5 grands axes que nous venons de vous résumer. Cette version vous sera envoyée en primeur, par email, d'ici la fin du mois de février. Cette dernière sera également diffusée auprès de la population par l'intermédiaire du journal *Meyrin Ensemble*, dans son édition du mois de mars.

Le Conseil administratif tient encore à exprimer son enthousiasme d'être parvenu à finaliser son programme d'une législature pour le moins particulière et il remercie chaleureusement les membres du département du secrétariat général pour leur soutien et excellente collaboration. A travers ce programme, le Conseil administratif souhaite que Meyrin, ses habitantes et habitants, ses usagères et usagers ainsi que les membres de son administration, contribuent ainsi à un monde meilleur en incarnant une ville en santé pour une vie en santé, fidèle à l'esprit meyrinois: bienveillant, responsable et solidaire.

Je vous remercie pour votre attention.

* * *

4. **Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.**

Séance du 15 décembre 2020, question de Mme Schweizer

Banderoles relatives aux objets ménagers volumineux

En complément des informations diffusées sur les panneaux de signalétique des écopoints, des banderoles de sensibilisation ont été placées à titre expérimental sur les sites les moins respectés par les usagers, afin de prévenir tout dépôt illicite de déchets au sol. Selon les observations empiriques effectuées par le personnel en charge de l'évacuation des objets encombrants, des améliorations sensibles ont été constatées, notamment en termes de volume et de fréquence de dépôts illicites.

Séance du 15 décembre 2020, questions de M. Lorentz

Répartition des bennes à habits usagés

Les bennes de récupération des vêtements usagés sont implantées d'une manière décentralisée dans les différents quartiers, afin de répondre au mieux aux besoins identifiés. D'autre part, les vêtements déposés à côté des bennes sont pris en charge quotidiennement du lundi au vendredi par le personnel du service de l'environnement. En revanche, lorsque ces dernières sont vandalisées, il s'ensuit ponctuellement des situations désordonnées liées notamment au délai de réparation par le prestataire qui fournit à ses frais ces équipements de collecte. Actuellement, aucun écopoint ne fait l'objet d'une surveillance spécifique.

Laiterie de Mategnin

Le Conseil administratif a pris position en date du 17 décembre 2019 pour la réaffectation du local de la laiterie avec les éléments suivants :

- Le bâtiment sera rafraîchi par le service de la gérance et entretiens des bâtiments ; ceci a déjà été mis au budget 2021 ;
- La laiterie de Mategnin sera sous la responsabilité de l'association pour la sauvegarde de Mategnin ; une convention d'utilisation du local leur sera proposée afin de définir les principes d'utilisation (entretien, nettoyages, horaires, charges, assurances, etc.) ;
- Les activités seront ouvertes à toutes et tous les Meyrinois-e-s et pas exclusivement aux membres de l'association ;
- L'association devra transmettre régulièrement le planning des activités au service de la culture afin que celles-ci soient relayées sur internet et accessibles aux Meyrinois ;
- Les activités proposées pourraient être les suivantes :
 - o Dégustations de produits de Mategnin (pommes, bières, miel, etc.),
 - o Club de lecture avec échange de livres et séances de lecture,
 - o Séances de jeux de société intergénérationnels,
 - o Lieu d'exposition pour les artistes locaux (photo, peinture, poterie, etc.),
 - o Réunions de l'association,
 - o Toutes activités locales et d'intérêt public.

Séance du 15 décembre 2020, question de Mme Tschudi-Spiropulo

Propreté du quartier des Champs-Fréchets

Le ramassage des déchets inertes et le vidage des poubelles urbaines sur le domaine communal de ce quartier sont effectués tous les jours du lundi au vendredi. De plus, une intervention de nettoyage est effectuée les week-ends et les jours fériés aux abords de l'école des Champs-Fréchets, ainsi que dans l'aire sportive adjacente. Les espaces privés, dont l'entretien incombe à leurs propriétaires, sont nettoyés par une entreprise spécialisée deux à trois fois par semaine, conformément au contrat d'entretien en vigueur. Par ailleurs, le quartier des Champs-Fréchets a bénéficié des actions de sensibilisation du public durant l'automne 2020. Elles ont été proposées par le service de l'environnement sur différents sites, au moyen de stands animés par le personnel communal et des intervenants spécialisés. Outre les informations relatives à la valorisation des déchets, des sacs à tri, des cendriers de poche, des poubelles vertes ou encore des sacs compostables à déchets de cuisine ont été distribués aux habitants, afin de promouvoir les écogestes au quotidien, notamment dans le respect des espaces partagés publics ou privés. En complément, lors des patrouilles, les agents de la police municipale interviendront davantage auprès des personnes qui emportent des mets à consommer à l'extérieur des établissements. Ces actions de proximité visent à inciter ces dernières à déposer dans les infrastructures à disposition leurs déchets produits à l'extérieur de leur logement, avec la responsabilisation des partenaires privés.

Séance du 15 décembre 2020, question de M. Fabre

Absences longue durée au Conseil municipal

Il n'existe ni dans le RCM, ni dans la LAC, ni dans la Constitution genevoise d'articles stipulant une durée limite d'absence du Conseil municipal. Dès lors, un conseiller municipal ne peut être destitué pour cause d'absence longue durée et ne s'expose par ailleurs pas à d'autres sanctions. Cependant, il convient de rappeler certaines dispositions du RCM concernant les présences et absences des membres du Conseil municipal :

Titre I Le Conseil municipal

Chapitre VIII Déroulement des séances du Conseil municipal

Art. 48 Présence aux séances des membres du Conseil municipal

1 Les membres du Conseil municipal sont tenus d'assister aux séances du Conseil municipal, auxquelles ils sont régulièrement convoqués.

2 En cas d'empêchement, ils doivent prendre contact avec le président ou, à défaut, avec le Conseil administratif ou le secrétariat général de l'administration, de façon à se faire excuser par le président.

3 Ils doivent informer la présidence d'une absence de longue durée.

Titre II Commissions

Chapitre III Déroulement des séances

Art. 85 Présence aux séances des membres du Conseil municipal

1 Les membres du Conseil municipal sont tenus d'assister aux séances de commissions auxquelles ils sont convoqués.

4 Les membres du Conseil municipal doivent informer le président de la commission d'une absence longue durée.

5 En cas d'absence répétée ou de longue durée d'un membre du Conseil municipal aux séances de commissions, le groupe politique, auquel il appartient, nomme un autre membre du même groupe politique. Le chef de groupe doit en informer par écrit le président du Conseil municipal et le secrétariat général de l'administration qui mettra à jour la liste des commissions.

Séance du 15 décembre 2020, propositions de M. Seeger

Travaux de la Maison Vaudagne - trottoir

La situation des piétons n'étant pas optimale en termes de sécurité, l'UTE avait demandé à l'entreprise SCRASA de modifier l'installation de chantier. En accord avec l'OCT (Office cantonal des transports), il a été convenu que le trottoir le long de la palissade de chantier serait maintenu de sorte à éviter le changement de trottoir en amont et en aval de l'entrée du chantier. Courant décembre, un trottoir séparé de la voie de circulation automobile par des barrières a été rajouté, permettant le flux piétons sans devoir traverser la route.

Antennes 5G

Le Conseil administratif, dans sa séance du 17 décembre 2020, a décidé de confirmer son intervention dans le cadre des procédures de recours déposées par les opérateurs de téléphonie mobile auprès du TAPI en qualité de partie intervenante. Être partie intervenante dans les procédures offre la possibilité à la Commune de faire valoir sa position : la Commune peut ainsi rappeler les motifs de ses préavis défavorables et soutenir les motifs de refus de l'OAC (partie intimée). Dans cette position, la Commune pourra également faire opposition à la décision du TAPI si les recours sont validés.

M. Seeger remercie le Conseil administratif pour les réponses apportées à ses propositions individuelles. Il estime qu'il est très motivant de constater un tel suivi.

* * *

5. Délibération n° 2021-01 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 150'000.- destiné à l'établissement du plan guide Cointrin.

M. Cornuz indique que cette délibération fait donc suite au vote du Conseil municipal sur la délibération relative au PDCom en décembre dernier, lequel avait dû subir quelques modifications de dernière minute, suite au résultat de la votation populaire du mois de février 2020. Il précise que le plan guide permet de pouvoir compléter et affiner les éléments de la zone 5, avec la volonté de mettre cet ouvrage sur le métier auprès des conseillers municipaux et présenter la manière dont la Ville souhaite intervenir pour réguler et organiser la zone 5, en concertation avec la population et en cohérence avec la Vitrine économique de l'aéroport qui se trouve juste à côté. Il indique enfin que le Conseil administratif considère qu'un renvoi en commission semble approprié afin que l'on puisse rentrer plus en détails sur les éléments de cette délibération.

Personne ne s'oppose à l'entrée en matière sur la D-2021-01.

M. Grognez demande au 2^{ème} vice-président de procéder au vote sur le renvoi de la délibération en commission développement urbain. [*M. Halimi procède au vote nominal*]

Le renvoi en commission est accepté par 32 OUI, soit à l'unanimité des personnes présentes.

* * *

6. Délibération n° 2021-03 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 165'000.- et d'un crédit d'investissement de CHF 70'874.90.- destinés à financer la transaction liée à la libération de l'Auberge communale de la convention de gérance conclue en février 2010.

M. Tremblet indique que le Conseil municipal est ce soir saisi d'une délibération résultant du cas litigieux concernant depuis maintenant quelques mois la Commune et le gérant de l'Auberge communal. Il indique que le Conseil administratif propose de renvoyer cet objet en commission afin que l'on puisse donner aux commissaires l'ensemble des détails, ainsi que la chronologie des faits qui se sont déroulés depuis que le Conseil administratif a pris connaissance des problèmes que rencontre le gérant actuel, à la fin du mois de juillet dernier 2020. Il précise que cette délibération est en fait le fruit d'une négociation entre le Conseil administratif, son conseiller juridique et la société gérante de l'établissement. Il ajoute que les détails de l'accord figurent dans la délibération et vont être partagés avec le Conseil municipal. Il précise que cette négociation permet d'éviter une fermeture prolongée de plusieurs mois et de limiter en outre le dégât d'image déjà relativement important.

M. Grognez souligne que le Bureau propose un renvoi en commission administration générale.

Personne ne s'oppose à l'entrée en matière.

M. Grognoz demande au 2^{ème} vice-président de procéder au vote sur le renvoi de la délibération en commission administration générale. [*M. Halimi procède au vote nominal*]

Le renvoi en commission est accepté par 32 OUI, soit à l'unanimité des personnes présentes.

* * *

7. Délibération n° 2021-04 présentée par M. Fabien Grognoz (PLR) et M. Hysri Halimi (PS), demandant une aide d'urgence de CHF 25'000.- pour aider les populations de l'Artsakh (Haut-Karabagh) suite à la guerre entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan

M. Halimi indique qu'il s'agit d'une délibération proposant un soutien pour venir en aide aux populations arméniennes qui ont dû fuir les territoires occupés par les combats entre les Arméniens et les Azéris, suite à une demande émanant de l'Union arménienne de Suisse. Il rappelle que ces populations ont dû se déplacer et tout laisser derrière elles, suite à l'accord signé entre les deux parties. Il précise qu'il y a en outre des manques cruels en termes de médicaments et d'aliments de première nécessité. Il considère qu'il serait généreux et solidaire de la part du Conseil municipal de faire un geste pour ces personnes en difficulté. Il relève que la communauté arménienne est conséquente à Genève et à Meyrin et il pense donc qu'il s'agirait d'un geste d'autant plus bienvenu.

M. Grognoz propose de rajouter le nom de Mme Um et le groupe des Verts à la délibération car Mme Um lui avait émis le souhait de présenter conjointement cet objet. Il demande en outre si d'autres groupes souhaitent également figurer sur la délibération.

M. Clerc, M. Balestra, M. Dournow et M. Pierre Bocard souhaitent également rejoindre les porteurs de cette délibération. (*L'intitulé est donc modifié en conséquence*).

Personne ne s'oppose à l'entrée en matière.

M. Grognoz met aux voix le vote immédiat, proposé par le Bureau, sur la **délibération n° 2021-04**. [*M. Halimi procède au vote nominal*]

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité des personnes présentes, soit 32 Oui.

Mme Tschudi-Spiropoulo désire souligner qu'en tant que membre de la commission appelée précédemment aide au développement, elle s'est renseignée sur l'association ayant fait la demande et précise qu'il s'agit d'une association faîtière et digne de confiance.

Mme Schweizer indique que l'UDC est toujours d'accord d'aider les populations en détresse et votera favorablement à cette délibération. Néanmoins, le groupe se demande pourquoi la somme prévue doit être créditée sous la rubrique 59.301 alors que le budget 2021, en p. 389, stipule que les aides d'urgence sont dorénavant sous dans la rubrique 59.300.002.

M. Pierre Boccard indique que le PLR est favorable à ce crédit mais souhaiterait par la suite un retour en détails sur l'utilisation de cet argent, compte tenu notamment du fait que cette délibération va être votée sur le siège.

Mme Husanovic indique qu'elle prend la parole au nom du MCG, lequel va soutenir la délibération mais souhaiterait également un retour sur l'utilisation de la somme allouée.

M. Squillaci affirme que le groupe PDC-VL est toujours prêt pour apporter son soutien en cas de besoin. Il ajoute toutefois que le tour de force de la part du Bureau sur la forme les a néanmoins quelque peu surpris puisqu'il s'imaginait plutôt un renvoi en commission pour étudier la demande et s'assurer que cet objet ne serait pas compris comme un parti pris pour l'un des deux camps. Il souhaiterait également un retour sur l'utilisation du crédit.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Grognoz** met aux voix la **délibération n° 2021-04**, [M. Halimi procède au vote nominal]

présentée par M. Fabien Grognoz (PLR), M. Hysri Halimi (PS), Mme Esther Um (Ve), M. Tobias Clerc (PDC-VL), M. David Dournow (UDC), M. Pierre Boccard (PLR) et M. Richard Balestra (MCG) demandant une aide d'urgence de CHF 25'000.- pour aider les populations de l'Artsakh (Haut-Karabagh) suite à la guerre entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Vu les terribles conséquences de cette guerre sur la population civile ;

Vu le nombre de personnes qui ont été forcé de fuir leurs habitations ;

Vu la destruction de bâtiments civils (habitations, hôpitaux, écoles, ...);

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 2 février 2021,

D E C I D E

À la majorité simple

PAR 32 OUI, soit à l'unanimité des personnes présentes

1. d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de **CHF 25'000.-** destiné à l'Union arménienne de Suisse pour apporter de l'aide d'urgence aux populations touchées par la guerre,
2. de comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2021 sous la rubrique 59.300001.363.60000 "Actions d'entraide à l'étranger – subvention à des organisations privées à but non lucratif",
3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

* * *

8. **Délibération n° 2018-04a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 1'460'000.- en vue de la rénovation de l'école de Meyrin-Village. Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments (B. Lüthi, S).**

Mme Lüthi donne lecture du rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments :

« Afin de situer le contexte, la délibération 2018-04 concernant la rénovation de l'école Meyrin village était présentée en 2018 sur la base de l'étude EPIQR. Cette dernière ne concerne qu'un sondage de diagnostic afin d'établir une stratégie d'intervention. Elle ne propose pas de projet d'amélioration ou d'architecture. Elle ne tient pas compte des éléments externes du champ de son étude. Ainsi, les travaux issus de cette étude concernaient les façades, les toitures et planchers, les locaux scolaires, l'aula et les installations techniques chauffage, ventilation, sanitaire et électricité (CVSE). Le coût de ces travaux est estimé à CHF 1'120'000.- .

La nouvelle délibération présentée en ce jour d'un montant de CHF 1'460'000.- conçoit un programme supplémentaire de travaux indispensables en termes de conformité et de sécurité. Ainsi, ces travaux concernent la sismique et l'accessibilité, la réorganisation des locaux avec le potentiel de surélévation, les aménagements extérieurs et le remplacement des fenêtres et des stores de l'ancienne école.

M. Tremblet rend attentif à la nécessité de réintégrer au programme le logement du concierge. Un commissaire demande si les classes de l'ancienne école seront affectées au GIAP. M. Terracol répond que le DIP impose des superficies de 80 m² pour les classes et de 60 m² pour les activités parascolaires. Des surélévations peuvent être prévues pour répondre à ces normes. Un autre commissaire veut savoir si on a prévu d'augmenter le nombre de classes. La réponse négative provoque la déception d'une commissaire. M. Terracol explique que la surélévation prévue pourrait absorber une augmentation sur une ou deux années. Il précise que le coût pour la rénovation n'est pas le même que pour la surélévation. L'enjeu est de réévaluer le besoin avec le DIP et le GIAP.

Une commissaire est interpellée par les honoraires de l'ingénieur du génie civile qui a quadruplé. M. Terracol répond que cela est dû aux nombreux travaux du nouveau programme. Un commissaire questionne sur l'organisation des classes comme on ne dispose que de huit pavillons. M. Terracol explique que la configuration de l'école permet un travail de phasage sur deux ans afin d'œuvrer dans chaque bâtiment indépendamment des autres. Un commissaire désire savoir s'il y a une explication à l'utilisation excessive de l'électricité relevée en 2016 ; la réponse est non. Un autre commissaire se demande s'il y a eu une étude qui a permis de déterminer l'emplacement de la végétation et des panneaux photovoltaïques sur les toits. M. Blondet répond par la négative et précise que l'on n'en est qu'au stade étude et qu'une adaptation est toujours possible. Quant à sa proposition d'avoir deux projets, un minimaliste et l'autre maximaliste par rapport aux coûts, M. Tremblet signifie l'impossibilité de cette suggestion car le coût de la délibération doublera.

Un commissaire demande si une amélioration est prévue pour le sous-sol, et la réponse est oui. À sa question concernant la relocalisation des activités, il est trop tôt pour donner une réponse car l'on n'a pas tous les éléments. À la remarque concernant l'explosion démographique que connaît Meyrin et qui engendre la nécessité d'avoir des écoles pour couvrir l'accueil de tous les enfants, M. Cornuz explique que la Commune exerce une pression sur le DIP pour que le SRED tienne compte de cette augmentation dans ses études et réponde adéquatement aux besoins avérés. Une commissaire propose d'amender la délibération pour permettre de rajouter des classes supplémentaires en surélévation. M. Tremblet mentionne que Meyrin dispose de sept classes en réserve. M. Cornuz rend attentif aux coûts supplémentaires que cela engendre tant au niveau des études qu'au niveau de la réalisation et M. Blondet ajoute qu'il est impossible de chiffrer ce coût immédiatement car cela nécessite toute une étude. Le CA propose un amendement pour ajouter la somme de CHF 340'000.- afin d'ajuster le montant de la délibération aux nouvelles dépenses. Les deux amendements sont acceptés par 10 voix dont 3 S, 3 V, 2 PDC-VL, 2 PLR. Les 2 commissaires UDC se sont abstenus pour les deux votes. Quant à la délibération amendée, elle est acceptée à l'unanimité. »

M. Grognez annonce qu'un amendement de Mme Badia Luthi, au nom du PS, et de M. Tobias Clerc au nom du PDC-VL :

« De réintégrer le logement du concierge dans le nouveau projet de rénovation en étudiant la possibilité de le maintenir dans son lieu actuel, au sein de l'école, en faisant provisoirement un usage d'utilité publique, en cas de non-utilisation par le concierge, et se donner la possibilité de pouvoir le réutiliser à ses fins initiales, c'est-à-dire un logement pour concierge, à tout moment, en cas de besoin. »

Mme Luthi indique que le postulat de cet amendement vise donc à réintégrer le logement pour le concierge car la délibération telle que présentée a supprimé ce logement. Elle observe que, si l'on engage un nouveau concierge, l'on sera alors dans l'obligation de trouver un logement pour ce dernier et l'on sera alors ennuyé. Elle souligne enfin que le Conseil municipal laisserait le soin au Conseil administratif de voir dans quelle mesure le logement pourrait être utilisé, dans une optique d'utilité publique, en cas de non-utilisation par le concierge.

M. Cornuz indique que le Conseil administratif entend cet amendement et considère que la remarque est judicieuse ; il souligne que l'étude permettra de toute manière de procéder à la réévaluation des adaptations apportées à l'école, lesquels

seront précisées par le crédit d'étude. Il indique que l'on peut tout à fait envisager que cet appartement ne subisse pas de transformation lourde, de manière à récupérer les locaux actuellement utilisés par le personnel du DIP. Il relève néanmoins qu'il est encore un peu tôt pour s'engager sur un tel programme car c'est l'étude qui permettra de dire quels sont les moyens disponibles par rapport aux surfaces à disposition. Il précise enfin que la présence d'un concierge sur le site est toutefois pertinente, compte tenu notamment du fait qu'il s'agit d'un groupe scolaire complet et que les locaux sont utilisés par des associations ou des citoyens en dehors des horaires scolaires.

M. Hubert estime que, suite à la séance de commission, le projet était bien présenté mais il considère que l'ajout de CHF 300'000.- pour la construction de classes supplémentaires n'est pas bienvenu, compte tenu notamment du fait qu'il y a actuellement 5 ou 6 classes de libres. Il indique néanmoins que l'UDC accepte cette délibération car il relève que la surélévation de l'école peut toujours servir par la suite pour l'usage d'autres locaux.

M. Amato indique que les Verts sont intéressés par l'amendement proposé par Mme Lüthi et M. Clerc car il leur semble que l'idée est d'étudier et éventuellement de redéfinir la surface actuellement occupée par l'appartement. Il ajoute que l'appartement pourrait être en outre utilisé comme appartement d'urgence par le DSE si le concierge ne souhaitait pas s'y installer pendant une longue période.

M. Serrano considère qu'il n'y a rien à dire de particulier sur l'amendement proposé ; il pense que l'étude donnera la latitude pour apprécier ce que l'on fera de cet espace. Il estime en outre que, vu l'ampleur du chantier et les possibilités offertes, l'on a encore une très grande latitude.

M. Tremblet précise que, lorsqu'il s'est exprimé en séance de commission, il a apporté son point de vue personnel sur la suppression de l'appartement du concierge qu'il considère comme une erreur. Par ailleurs, il souligne que l'amendement proposé par le Conseil administratif sur le montant du crédit n'est pas à mettre en parallèle avec la demande de certains commissaires proposant d'ajouter encore en plus des classes supplémentaires. Il précise qu'il n'a fait que mentionner les statistiques du SRED sur lesquelles l'on se base pour planifier les classes et il souligne que l'on peut voir dans ce rapport qu'il y a un certain nombre de classes disponibles et, de ce fait, qu'il n'était a priori pas pertinent de rajouter des classes.

Mme Schweizer considère que tous les amendements votés en commission devraient être revotés en plénière et, par ailleurs, elle se dit étonnée qu'un amendement prévoit d'ajouter CHF 300'000.-.

M. Amato souligne que l'amendement proposé par les Verts ne concerne pas le montant de la délibération et que le changement de montant provient du Conseil administratif et découle d'une modification du projet. Il rappelle que les commissaires ont décidé, plutôt que de mettre un chiffre au hasard, d'inviter le Conseil administratif à revenir avec une demande de complément de crédit d'étude, en cas de dépassement. Par ailleurs, il observe qu'il a été acté par les chefs de groupes, lors de la dernière législature, que l'ensemble des amendements déposés en commission devaient être intégrés lors du projet et que, si des personnes voulaient supprimer ou faire revoter un amendement, elles pouvaient déposer un

contre-amendement à ce sujet, hormis pour les délibérations des comptes et du budget.

M. Cornuz confirme les propos de M. Amato sur le fait que les CHF 300'000.- ont été ajoutés à la délibération d'origine datant de 2018, lequel a évolué entretemps, notamment au niveau de la répartition des activités dans l'école de Meyrin-Village. Il ajoute par ailleurs que l'on fait face à une augmentation de la population et qu'une partie des enfants vivant dans le quartier des Vergers vont dans cette école ; l'école des Vergers ne pouvant pour le moment tous les accueillir.

M. Grognuz met aux voix l'amendement de Mme Luthi et M. Clerc :

« De réintégrer le logement du concierge dans le nouveau projet de rénovation en étudiant la possibilité de le maintenir dans son lieu actuel, au sein de l'école, en faisant provisoirement un usage d'utilité publique, en cas de non-utilisation par le concierge, et se donner la possibilité de pouvoir le réutiliser à ses fins initiales, c'est-à-dire un logement pour concierge, à tout moment, en cas de besoin. »

L'amendement est accepté par 32 Oui, soit à l'unanimité.

M. Serrano souhaiterait savoir où l'on met cet amendement.

M. Tremblet considère pour sa part que l'amendement confirme que le Conseil municipal souhaite que, lors de l'étude, l'on étudie la manière de réaffecter provisoirement le logement du concierge, tant qu'il n'est pas occupé. Il pense qu'il n'est pas forcément nécessaire de l'intégrer dans le texte de l'amendement.

Mme Murciano indique qu'il était évident pour elle que ce sujet allait être abordé au sein de l'étude ; elle ne comprend pas pourquoi l'on est saisi d'un amendement en plénière et que cela n'a pas été fait auparavant, en commission, afin d'éviter de perdre du temps. Elle observe néanmoins que, maintenant que l'amendement a été voté, il faut en effet l'intégrer dans le texte de délibération.

Après discussion, **M. Grognuz** propose de rajouter un point 2bis, ce qui convient au Conseil municipal.

M. Clerc donne lecture de la prise de position du groupe PDC-VL :

« Ce soir, nous votons le crédit d'étude pour la rénovation de l'école de Meyrin - Village. En commission, l'administration a fait un bref et très utile rappel de la planification de la rénovation des bâtiments communaux. Pour celles et ceux qui ne seraient pas encore familiarisés avec les méthodes EPIQR+ et Investimmo, je ne peux que vous recommander d'en prendre connaissance. Ces informations permettent de comprendre les différentes priorités et donc d'appréhender les travaux de rénovation de notre patrimoine administratif.

Ce crédit permettra donc d'étudier la rénovation de l'école de Meyrin Village. Tel qu'il est présenté ce soir, il intègre la possibilité de réaliser une surélévation des bâtiments afin d'y installer de nouvelles classes, mais également de consacrer plus d'espaces au parascolaire qui, en passant, en a grandement besoin, et aux autres activités qui se tiennent dans les locaux scolaires. Pour le groupe DC-VL, ces éléments seront analysés en fonction des besoins recensés par les rapports du SRED en matière de classe, ainsi que ceux exprimés par les autres utilisateurs du

bâtiment, mais également au regard des coûts générés par ces surélévations.

Concernant le logement du concierge, absent du projet d'étude, le groupe DC-VL souhaite qu'une réflexion soit menée sur la nécessité de garder l'appartement du concierge au sein de l'école. Nous accordons beaucoup d'importance à ce que cette prestation reste sur site dans un souci de proximité et d'efficacité. Concernant les aménagements, nous sommes satisfaits de voir dans ce projet la possibilité de végétaliser les toits mais également d'y installer du photovoltaïque. Nous veillerons à ce que ces éléments soient présents dans le projet final.

Dans l'ensemble, ce projet répond à un vrai besoin, il s'intègre parfaitement dans l'air du temps. Le groupe DC-VL est confiant des bienfaits de cette rénovation et se réjouit de voir que la Commune rénove et prend soin de ses écoles. »

M. Amato lit la prise de position du groupe des Verts de Meyrin-Cointrin :

« Et de trois !

Voici le lancement du crédit d'étude pour la rénovation complète d'une troisième école de notre commune !

Dans les années 1960, la croissance démographique a été exponentielle, c'est d'ailleurs à cette époque que Meyrin est passé du statut de commune à ville.

Qui dit 60 ans, dit rénovation obligatoire ! A cette époque, la construction ne parlait pas de facteurs d'économie d'énergie ou d'énergies renouvelables et les pertes thermiques importaient peu ; on construisait vite et léger afin de loger au plus vite les nouveaux habitants.

Après la rénovation de l'école des Boudines et celle de la Golette en cours, voici le temps de rénover celle de Meyrin-Village.

La délibération proposée date de 2018, certains pourraient dire que l'administration l'a rangée dans ses placards durant ces trois années ! Que nenni, lors de la commission ayant traité l'objet, nous avons été saisis d'emblée d'un premier amendement en expliquant que l'idée n'était pas seulement de rénover a minima mais bien de redéfinir l'ensemble des espaces, de trouver une place pour le parascolaire au sein de l'école et de donner des surfaces suffisantes pour tous les enseignants et surtout les élèves.

Lors de cette commission les verts de Meyrin-Cointrin ont demandé de pousser l'étude un peu plus loin et d'étudier également la possibilité de rajouter des classes supplémentaires afin de pouvoir répondre à un éventuel pic démographique sans devoir envoyer les élèves dans des écoles au diable Vauvert ou affréter des bus pour les y conduire.

Le fait d'inclure ces classes supplémentaires dans l'étude ne nous obligera pas à les construire, mais nous permettra d'avoir toutes les cartes en mains lors du crédit de réalisation. De plus, cela nous permettra d'anticiper les besoins en ayant une vision à long terme, par rapport à celle du DIP.

Les verts de Meyrin-Cointrin voteront oui à cette délibération triplement amendée et vous invite à en faire de même ! »

M. Luthi lit la prise de position du parti socialiste :

« Le parti socialiste soutient cette délibération parce que ce sont des dépenses qui se sont avérées nécessaires en termes de sécurité et de mise en conformité par rapport aux normes exigées actuellement.

Cette école fait partie du parc immobilier vieillissant de la Commune. Elle n'a pas été touchée en termes d'entretien depuis sa construction. Donc, il est normal au bout d'un moment de s'en occuper. D'autre part, le surplus demandé aujourd'hui montre que cette école a vraiment besoin d'une rénovation en profondeur. Cet entretien contribuera largement à la réduction de la consommation énergétique par différents procédés. Le fait d'optimiser ce bâtiment avec l'installation de nouveaux vitrages et de panneaux solaires favorisera l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Ces travaux permettent de gagner en longévité en conservant le bâtiment pour de longues années. »

M. Rheiner indique que le MCG est également favorable à cette délibération lourdement amendée. Il relève qu'il s'agit donc de préserver ce patrimoine. Il tient par ailleurs à excuser sa défection lors de cette commission ; il s'agissait d'un oubli. Il se dit néanmoins surpris par les honoraires des ingénieurs civils. Il relève ensuite que tous les chiffres sont dans le vert car ils sont inscrits dans le plan des investissements. Il observe que cette affaire dure depuis 2010 ; il lui semble qu'il y a eu une dérogation fournie pour une façade et qu'il y avait un délai jusqu'à la fin de 2021 pour mettre en route ces travaux. Il considère qu'il est donc temps d'aller de l'avant.

M. Lorentz lit la prise de position du groupe PLR :

« Le groupe PLR remercie l'administration pour la présentation cette délibération ainsi que pour la présentation précise et détaillée du plan des investissements. Je commencerai par les points qui interpellent.

Cette délibération a été renvoyée par notre Conseil à l'actuelle commission travaux publics et entretien des bâtiments il y a bientôt 3 ans, le 13 mars 2018. Ce délai s'explique par la priorisation d'autres projets comme le Théâtre Forum Meyrin. Cependant d'autres projets comme les travaux du Vivarium de Meyrin ont été reportés. Le Conseil administratif nous a confirmé que les travaux du Vivarium de Meyrin auront lieu d'ici la fin de l'année 2021 – début de l'année 2022. Au-delà cette délibération, il est important que les objets aient un suivi pro-actif, pour deux raisons principales.

La première raison est les aspects financiers : planification des investissements et des dépenses, le but étant de pouvoir avoir une ligne claire et sans surprise dans ces domaines sur l'avenir, à court, moyen et long terme. Nous avons pris note de la planification des investissements présentées par le Conseil administratif ; cependant il y a encore quelques mises à jour à faire signalées durant cette présentation.

La deuxième raison est la valorisation du travail des personnes intervenant dans un projet. Ces projets nécessitent la mobilisation de nombreuses personnes de grande qualité et avec des hautes compétences au sein de l'administration communale, du Conseil Municipal et de ses commissions et de prestataires externes, ainsi qu'un investissement en temps et en énergie. Une gestion pro-active de chaque projet

permet de valoriser et de soutenir le travail important que chacun et chacune effectue dans le but d'arriver à un projet en faveur de l'ensemble des Meyrinois et des Meyrinoises et une saine gestion des deniers publics.

Cette délibération a de nombreux points positifs. Le groupe PLR remercie l'administration d'avoir spontanément effectué une « mise à jour » à la sauce 2021 de cette délibération. Les réflexions sur le devenir de l'appartement du concierge et une surélévation dans le but de créer des classes supplémentaires ouvrent des perspectives intéressantes de débat sur ce projet, dans les limites des crédits possibles. De plus, elle permettra d'élaborer plusieurs scénarios différents qui nous seront ensuite soumis prochainement.

Enfin, la mise aux normes de l'ensemble des bâtiments aura pour conséquence notamment, une amélioration énergétique, une amélioration du bilan écologique, une amélioration de l'image de la Commune, une amélioration du confort de travail pour les élèves, le personnel et les enseignants, une amélioration de l'efficacité de l'organisation par la réorganisation des espaces, une amélioration de la sécurité des usagers, etc.

Malgré l'augmentation du coût de ce crédit d'étude d'un montant de CHF 340'000.- pour atteindre un crédit total de CHF 1'460'000.-, le groupe PLR considère que la délibération amendée permettra d'effectuer un investissement nécessaire de l'ordre de CHF 14 à 15 millions, dans un établissement scolaire en faveur des générations futures.

Comme à son habitude le PLR Meyrin Cointrin veillera au rapport qualité / prix ainsi qu'à l'utilisation efficiente des deniers des Meyrinoises et des Meyrinois. Le groupe PLR se réjouit de l'avancée de ce projet de rénovation d'un complexe de bâtiment scolaire pour les jeunes Meyrinois et Meyrinoises et votera favorablement la délibération 2018-04a amendée. »

M. Dournow indique que le groupe UDC va voter favorablement à cette délibération car la rénovation des écoles est très importante, comme l'UDC l'a répété lors du référendum.

[Absence momentanée de Mme Tschudi-Spiropulo.]

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Grognez** met aux voix la **délibération n° 2018-04a** ainsi amendée, *[M. Halimi procède au vote nominal]*

relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 1'460'000.- en vue de la rénovation de l'école de Meyrin-Village.

Vu la résolution R-2009-26b relative à la réalisation de huit audits sur les bâtiments communaux présentant de fortes déperditions énergétiques ou devant être assainis;

Vu le rapport d'expertise de l'atelier d'architecture ATBA établi en juin 2010;

Vu la délibération D-2016-14a relative à la réalisation d'un diagnostic du parc immobilier communal selon la méthode EPIQR+ et Investimmo;

Vu l'importance des travaux classés en priorité I (travaux à réaliser dans moins de 5 ans) mentionnés dans le rapport de l'analyse EPIQR+ établi par EPIQR Rénovation et ESTIA en septembre 2016;

Vu l'analyse Investimmo du parc immobilier administratif de la commune de Meyrin établie par ESTIA en février 2017, dans laquelle l'école de Meyrin-Village fait partie du groupe de bâtiments à rénover en priorité;

Vu l'obligation légale d'assainir les embrasures en façades au 31 janvier 2016 conformément à l'article 56A du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses;

Vu la dérogation accordée par l'OCEN jusqu'au 31 décembre 2021 pour honorer cette obligation;

Vu la protection patrimoniale dont fait l'objet le bâtiment de l'ancienne école;

Vu la résolution n° 2011-06 relative à l'adoption du plan directeur énergie de la commune de Meyrin;

Vu le label Cité de l'énergie Gold obtenu par la ville de Meyrin en septembre 2014;

Vu le plan des investissements 2016-2026 dans lequel le projet est planifié;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 2 février 2021,

D E C I D E

À la majorité simple

PAR 31 OUI

1. de procéder à une étude pour la rénovation de l'école de Meyrin-Village,
2. d'étudier la possibilité de rajouter des classes supplémentaires en surélévation afin d'absorber l'augmentation d'élèves supplémentaire dans la région,
- 2bis. De réintégrer le logement du concierge dans le nouveau projet de rénovation en étudiant la possibilité de le maintenir dans son lieu actuel, au sein de l'école, en faire provisoirement un usage d'utilité publique, en cas de non-utilisation par le concierge et se donner la possibilité de pouvoir le réutiliser à ses fins initiales, c'est-à-dire un logement pour concierge à tout moment en cas de besoin,
3. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 1'460'000.-** destiné à cette étude,

4. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, sous rubrique 21.14
5. d'amortir la dépense nette de CHF 1'460'000.- au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025
6. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci,
7. en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité sous la rubrique 21.33, dès l'année de son abandon,
8. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'460'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.

* * *

Pause de 21h16 à 21h26.

9. **Résolution n° 2020-06a présentée par Marco Gaetanino, au nom de l'UDC Meyrin-Cointrin, demandant l'installation de ruches « didactiques » sur la Commune dans le but de sensibiliser la population à la protection des abeilles domestiques et sauvages et de l'initier à l'apiculture dans une démarche participative « de la fleur au miel ». Rapport de la commission environnement durable (P. Boccard, LR).**

M. Pierre Boccard donne lecture du rapport de la commission environnement durable :

« Mme Husanovic ouvre la séance et passe la parole à M. Von Gunten, apiculteur, fondateur et président de l'association Beesafe .

M. Von Gunten décrit les buts de son association : faire connaître d'avantage les abeilles et l'écosystème d'une ruche. Il présente le projet d'implantation de neuf ruches sur le territoire de la commune de Meyrin, ces ruches seraient fabriquées par des ateliers protégés. Il complète sa présentation en informant les commissaires que les participants pourront bénéficier de la présence d'un apiculteur, de vidéos, de supports informatiques et didactiques. Il présente le planning du projet et ses ramifications (box à graines, etc.).

On arrive au coût du projet :

2021 pour 9 ruches et 360 participants : CHF 38'842.-

2022 Pour 9 ruches et 360 participants : CHF 26'056.-

2023 pour 9 ruches et 360 participants : CHF 24'000.-

Soit un total de CHF 91'954.- pour les 3 années.

Mme la présidente ouvre le temps des questions.

Un commissaire demande combien y a-t-il de ruchers déjà établis sur la Commune.

M. Chatelain lui répond que Meyrin compte 17 ruchers, soit 53 colonies d'abeilles, chaque colonie se déplace dans un rayon de 2 à 3 km autour de la ruche.

Un commissaire demande si l'association présentée est à but lucratif ou non.

M. Von Gunten répond que le but de l'association est de réaliser des bénéfices. Il précise également qu'à la fin du projet, la commune de Meyrin peut soit prolonger le projet de trois ans, soit garder les ruches contre une valeur marchande.

Les lieux d'implantation des ruches du projet ne sont pas encore définis.

Il est abordé des sujets divers tels que le kit de graines de plantes indigènes, la couleur et le type de peinture prévu pour les ruches, l'équilibre entre les abeilles domestiques et les abeilles sauvages.

Mme la présidente remercie M. Von Gunten pour sa présentation et le libère.

M. Chatelain apporte des informations complémentaires sur les mesures à prendre afin de garder un bon équilibre pour préserver les abeilles sauvages. Il souligne l'importance des pollinisateurs sauvages et informe la commission sur le déclin des abeilles sauvages en Suisse. Il argumente encore sur l'importance d'une prairie riche en diversité d'espèces des fleurs.

Le temps des questions est ouvert.

Un commissaire se dit partagé par rapport au projet de l'association. Le concept est intéressant mais le coût pour neuf ruches lui paraît très lourd et le projet n'est pas pérenne après 3 ans, faute de suivi par Beesafe.

Un autre commissaire trouve le projet sympathique mais un peu trop commercial.

M. Tremblet indique qu'il serait envisageable de collaborer avec la coopérative qui anime le quartier des Vergers pour l'implantation d'un certain nombre de ruches et de prévoir des actions didactiques. Il relève que le troisième décide oblige l'administration à revenir avec un projet de délibération reprenant le montant des frais éventuels ; ceci pourrait être financé au travers du budget de fonctionnement. Pour rappel, des frais inférieurs à CHF 100'000.- peuvent être inclus directement dans le budget de fonctionnement sans faire l'objet d'une délibération.

Un commissaire propose un amendement afin que la sensibilisation et la pédagogie portent aussi sur les abeilles sauvages.

Mme la présidente met aux voix l'amendement :

Il est accepté à l'unanimité soit 13 Oui.

La délibération amendée est mise aux voix pour le préavis de la commission :

Elle est acceptée à l'unanimité soit 13 Oui.

Fin de la séance »

M. Trolliet lit la prise de position du PS :

« Mes camarades et moi sommes fortement engagés pour une protection de la biodiversité et de la vie sur notre belle planète, c'est pourquoi nous avons dû creuser quelque peu la question pour cette résolution.

Bien qu'alléchante au premier abord, cette proposition de collaboration avec l'association nous semble soulever deux interrogations. La première, d'ordre environnemental, est l'impact sur la biodiversité de l'installation de ruches dans des milieux urbanisés. Sachant que la Commune dispose déjà de 53 colonies d'abeilles domestiques recensées par le SCAV, soit plus de 5 ruches par km², et que la quantité d'animaux sauvages a dramatiquement diminué ces dernières décennies, au profit des animaux d'élevage et des humains, il nous paraît important de questionner un projet qui prévoit de rajouter 27 nouvelles colonies sur 3 années.

La seconde est financière. Il nous semble qu'il manque des informations quant aux produits financiers du projet. Le projet propose que nous payions pour le matériel, pour les salaires ainsi qu'une subvention pour l'association. Tout cela en prenant en compte le fait qu'après 3 années d'exploitation, nous n'aurons plus accès aux ruches mises en place pour l'occasion ou alors avec des contraintes peu réjouissantes.

Ainsi le montant investi pour faire de l'initiation à l'apiculture semble démesuré. C'est pourquoi, en ayant bien compris que la résolution n'est pas liée à l'offre proposée par l'association Beesafe et malgré ma première partie, nous allons soutenir cette résolution.

Mais nous encourageons le Conseil administratif à se diriger vers un projet incluant les apiculteurs et apicultrices meyrinoises ce qui permettra de les encourager dans leur démarche, de minimiser l'impact sur la faune sauvage, de renseigner la population sur les problématiques de biodiversité et d'éthique, ainsi que de démontrer une véritable mise en avant des compétences de nos concitoyens et concitoyennes qui seront, j'en suis convaincu, enchanté-e-s à l'idée de pouvoir partager leurs connaissances.

Il serait également intéressant d'inclure la population meyrinoise dans l'élaboration du projet ainsi que d'envisager la possibilité de s'intéresser aux insectes pollinisateurs, ou non, indigènes et dans leur environnement naturel.

Nous nous réjouissons de pouvoir accepter la proposition que le Conseil administratif nous fera dans les prochains mois. »

Mme Haldemann indique que la résolution présentée par le groupe UDC a beaucoup intéressé le groupe PLR ; néanmoins le projet de l'association Beesafe les a moins convaincus. Elle retient que ce projet est prévu sur une durée de 3 ans, que ceci permettrait à de nombreux Meyrinois de s'initier à l'apiculture, notamment à travers des visites mensuelles, des vidéos ou encore des panneaux explicatifs. Elle rappelle que Beesafe propose d'installer 9 ruches pour un coût de près de CHF 40'000.- pour la première année. Les Vert-e-s pensent toutefois qu'il serait plus judicieux de soutenir une association meyrinoise qui s'impliquerait dans ce projet sur une longue durée. Elle précise enfin que le PLR Meyrin-Cointrin va tout de même soutenir la résolution car le concept lui plaît.

M. Seeger donne lecture de la prise de position du PDC-VL :

« Nous ne pouvons que saluer cette initiative qui vise à informer notre population sur le rôle vital des abeilles. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que c'est surtout la biodiversité qu'il faut préserver. C'est bien pour cela que nous avons insisté en commission pour que le terme 'sauvage' soit intégré dans l'intitulé de cette

résolution. Nous saluons évidemment ces gestes de bienveillance qui fleurissent de de-ci de-là, avec ces apiculteurs en herbe qui ne veulent pas que les abeilles disparaissent. Mais lesquelles ? Celles que nous dressons, domestiquons, à qui nous volons leur miel, qui est pourtant leur seule nourriture pour passer l'hiver ? Et ceci contre un maigre sirop ? Nous dirons oui à cette résolution sachant qu'elle contient un volet important sur la sensibilisation. La cohabitation entre ruches est complexe pour éviter une concurrence sur les ressources et entre espèces. Dès lors, ce travail devra être bien encadré par notre service de l'environnement et pas simplement laissé à une association de bénévoles animés par le bénéfice. S'il vous plaît, ne faisons pas que le miel soit le seul attrait des Meyrinois pour cette belle initiative. »

Mme Hartmann donne lecture de la prise de position des Vert.e.s :

« La préservation de la biodiversité dans le monde, en Suisse et donc à Meyrin a toujours été au cœur des soucis des Vert.es.

Nous savons que le monde connaît sa sixième plus grosse extinction d'espèces animales dans son histoire. Les insectes sont d'ailleurs les plus touchés. Genève a d'ailleurs mis en place un plan d'action, très joli sur le papier, même si le budget initial pour sa mise en œuvre a été rabaissé de CHF 500'000.- par an.

La résolution, que nous allons soutenir ce soir, est très intéressante en cela qu'elle témoigne aussi de la prise de conscience de certains groupes politiques qui nous reprochaient il y a quelque temps encore de vouloir protéger les grenouilles au dépend du trafic routier.

A Meyrin, nous avons une réserve d'importance nationale, un lac qui accueillent déjà une belle variété d'animaux sauvages, un quartier dans lequel on voit doucement s'installer une faune et une flore de plus en plus diverse. Notre groupe a donc toujours soutenu les projets favorisant la biodiversité, notamment ceux visant à diminuer l'emploi de produits phytosanitaires ou à augmenter les plantes indigènes sur le terrain. Nous pouvons également observer l'existence d'hôtels pour insectes sur la Commune.

Cependant, cela ne suffit probablement pas pour améliorer une situation globale que certains estiment catastrophique. La résolution que nous traitons ce soir constitue une démarche positive pour notre faune et notre flore, même si nous émettons quelques réserves par rapport à l'association mentionnée dans le texte. Les abeilles, qu'elles soient domestiques ou sauvages, sont en effet des vecteurs de biodiversité indispensables et reconnus. Ne dit-on pas qu'avec la disparition des abeilles, il y aura la disparition de l'être humain ? Il est donc important de s'assurer de leur nombre ainsi que de la qualité de l'environnement dans lequel elles évoluent.

Des ruches existent déjà dans notre commune ; le jardin botanique alpin mène des projets didactiques à leur sujet. D'ailleurs, si l'on ajoute d'autres ruchers, cela doit se faire en s'assurant de ne pas installer trop d'abeilles par rapport au territoire disponible. L'équilibre indispensable entre abeilles sauvages et domestiques doit être pris en compte et sans doute des espaces doivent être aménagés pour favoriser l'installation d'abeilles sauvages. Brièvement, en fait-on assez et correctement ? A notre avis, soutenir cette résolution, c'est soutenir le Conseil

administratif dans cette réflexion. Peut-être aura-t-il alors des projets bien implantés dans notre commune à nous proposer.

Espérons alors que tous les groupes politiques qui voteront pour cette résolution, ne seront pas atteints soudainement d'amnésie et que les budgets nécessaires à leur mise en œuvre ne seront pas rabotés, comme pour un certain plan d'action au niveau cantonal. Merci pour votre attention »

M. Balestra indique que le groupe MCG va également accepter cette résolution car ses membres trouvent l'idée très intéressante, même si le projet proposé par Bee Safe ne leur semble pas être le meilleur. Il ajoute qu'il conviendra d'être attentif à toutes les ruches déjà implantées sur la Commune.

M. Dournow regrette les problèmes de connexion de M. Gaetanino, lequel avait déposé cette résolution, mais il pense néanmoins que M. Gaetanino sera très enthousiaste qu'un projet émanant de l'UDC soit soutenu par l'ensemble du Conseil municipal. Il ajoute qu'ils en sont ravis.

La parole n'étant plus demandée, **M. Grognuz** passe au vote de la **résolution n° 2020-06a**, [M. Halimi procède au vote nominal]

présentée par M. Marco Gaetanino, au nom de l'UDC Meyrin-Cointrin, demandant l'installation de ruches « didactiques » sur la Commune dans le but de sensibiliser la population à la protection des abeilles domestiques et sauvages et de l'initier à l'apiculture dans une démarche participative « de la fleur au miel »

Vu la méconnaissance des bienfaits apportés par les abeilles pour la sauvegarde de la biodiversité ;

Vu les récents articles de presse sur les facteurs de disparition des abeilles dans nos villes et nos campagnes ;

Vu les atouts pédagogiques accompagnant l'installation de plusieurs ruches sur la Commune ;

Vu les objectifs d'information à la population meyrinoise sur la préservation de nos écosystèmes, sur la sauvegarde de notre environnement et pour davantage de respect à la nature ;

Vu l'offre de suivi de cette opération d'initiation à l'apiculture « de la fleur au miel » par des apiculteurs avertis ;

Vu la présentation du projet par l'association Beesafe (association romande, fondée à Genève, pour la promotion de l'apiculture) ;

Vu le rapport de la commission « environnement durable » du 9 décembre 2020

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 2 février 2021,

DECIDE

À la majorité simple

PAR 32 Oui, soit à l'unanimité des personnes présentes

1. de sensibiliser la population de Meyrin à la protection des abeilles domestiques et sauvages et de l'initier à l'apiculture dans une démarche participative « de la fleur au miel » ;
2. d'installer des ruches « didactiques » sur la commune de Meyrin à des emplacements désignés d'entente avec le Conseil administratif ;
3. de proposer rapidement un projet de délibération reprenant le montant des frais éventuels qui ne pourraient être financés au travers du budget de fonctionnement.

* * *

10. **Motion n° 2021-01 présentée par Pascal Seeger, au nom du groupe Démocrate-Chrétien-Vert'libéral, demandant l'installation d'un carport (abri solaire) pour véhicules sur le parking de la piscine des Vergers.**

M. Seeger présente la motion au nom du groupe PDC-VL :

« Pas plus tard que la semaine passée, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a présenté la stratégie climatique suisse pour atteindre la neutralité carbone en 2050, voire 2040 pour certains partis. L'enjeu principal est la capacité de notre pays à sortir sans délai des énergies fossiles au profit de celles renouvelables. A cet égard, le soleil est notre ami. Il l'est beaucoup moins quand il s'agit de reprendre sa voiture stationnée plusieurs heures sur un parking bétonné, d'une piscine communale comme celle des Vergers. Il est alors tellement tentant d'enclencher la climatisation à fond pour rapidement atteindre son confort. Vous avez ici la possibilité de dire oui à un projet qui fera en sorte que votre automobile sera à l'ombre. Et en plus, cet abri pourra recharger votre voiture, votre scooter, votre vélo ou simplement votre téléphone portable le temps de votre baignade. Oui électrique puisqu'à terme, en tant que conseiller municipal, vous allez montrer l'exemple et migrer vers cette mobilité. Bref, un carport, c'est tout simplement cela :

un abri qui produit de l'électricité grâce au soleil. J'ai pleinement confiance dans les compétences techniques de nos services de l'urbanisme pour affiner ce projet afin qu'il soit présenté par notre Conseil administratif, avec leur excellente connaissance du terrain et des enjeux de notre commune. Pour rappel, aucun projet n'est prévu en ce lieu selon le PDCom que nous avons tous validé. Nous pouvons éventuellement l'envoyer en commission environnement durable pour avoir encore plus d'explications ou prendre le temps de la réflexion. Mais est-ce bien nécessaire ? Est-ce bien raisonnable ? Face à des échéances climatiques importantes, il est temps d'agir vite puisque les étapes pour voir sortir de terre ce carport sont encore longues (commission, crédit d'étude, délibération, travaux, etc., etc.). Notre système politique doit s'adapter à l'urgence climatique. Vos petits-enfants vous en remercient.

M. Bucher donne lecture de la prise de position des Vert.e.s :

« La production d'électricité à partir d'énergie solaire est une solution que les Vert.e.s soutiennent fortement et voudraient voir se développer beaucoup plus vite et plus massivement. Ce projet, sur le fond, a donc plutôt la sympathie du groupe des Verts. Cependant, après réflexion, il nous semble que décider « tout de go » de faire un carport sur le parking du centre sportif serait prendre les choses à l'envers ! En effet, pourquoi ce projet plutôt qu'un autre ? Pourquoi ce lieu plutôt qu'un autre ?

Nous pensons donc qu'avant d'aller de l'avant sur un tel projet, il est nécessaire de faire un état des lieux des possibilités d'implantation sur la Commune, aussi bien les parkings, les toits ou tous endroits disponibles, ainsi que les coûts que cela engendrerait et les économies possibles pour notre commune en fonction de chaque projet, mais aussi l'efficacité en fonction de l'orientation, des arbres aux alentours, etc.

Un tel inventaire non seulement permettrait de choisir le lieu ayant le meilleur potentiel mais aussi, et je pense que le déposant appréciera, de potentiellement multiplier les projets plutôt que de se cantonner à un seul, aussi grand soit-il.

Par ailleurs nous pensons qu'un tel projet mérite que le Conseil municipal s'en saisisse et qu'il puisse en comprendre tous les tenants et aboutissants. Or, une motion qui demande au Conseil administratif de faire tout le travail nous semble moins adapté qu'une résolution où le Conseil municipal sélectionne un projet et en définit les contours.

Notre position est donc de demander de surseoir à l'entrée en matière sur ce point ; nous proposons donc à la place qu'une commission soit convoquée afin qu'un inventaire des projets et des possibilités d'implantation de production solaire dans notre commune nous soient présentés et expliqués. »

M. Favre lit la prise de position du parti socialiste :

« Je suis désolé mais je crois que je vais casser la belle unanimité que nous avons eue jusqu'à maintenant. Je suis désolé mais je vais être relativement long dans cette prise de position car nous souhaitons que notre point de vue soit bien clair. Une motion est une demande d'exécution pour le Conseil administratif et nous avons d'autres choix que de dire oui ou non, la motion ne peut être renvoyée en commission, d'où une prise de position un peu longue, car le débat doit être fait ici sur le siège.

Cette motion est pour nous le prototype de la mauvaise bonne idée tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme, une simple motion pour un projet d'investissement substantiel qui n'est pas présent dans le plan des investissements est inadéquate. Charger la barque du Conseil administratif et de l'administration dans une période où ils ont d'autres chats à fouetter, n'est pas plus adéquat. Nous avons bien vu que le motionnaire souhaite un partenariat, faut-il déjà le trouver sur un pareil projet. Sans partenariat nous parlons d'un investissement d'une dizaine de millions. 5000 m² de panneaux solaires coutent environ 2 à 3 millions, puis il faut construire des structures pour couvrir la majorité du parking. Une simple motion pour un tel investissement ! Alors que nous avons des écoles à rénover, des situations sociales dramatiques, une baisse drastique des revenus fiscaux et un plan des investissements déjà bien fourni ; nous avons ici juste fait un copié collé de certains arguments utilisés il y a quelques mois par d'autres. Aujourd'hui pour la lubie d'un conseiller municipal, l'argent devrait être là et le temps de l'administration aussi.

Sur le fond, quand j'étais jeune, une lessive promettait de laver plus blanc que blanc, aujourd'hui il faut visiblement laver plus vert que vert, tant cette motion est juste du « greenwashing populiste ». Cette motion ne correspond à aucune demande de la population, nous avons en Suisse environ 20'000 véhicules électriques immatriculés, au prorata de la population cela fait 58 véhicules électriques à Meyrin ! Pour cela, il faudrait que la Commune devienne un super pompiste électrique. Nous allons créer un super aspirateur à véhicule électrique et toutes les Tesla de passage vont venir charger sur le parking du centre sportif. Est-ce vraiment ce que nous voulons comme service à la population locale. Pour nous la transition énergétique n'est pas juste un changement de source d'énergie mais également un changement de paradigme qui s'accompagne d'une modération de la consommation. Encourager les gens à se déplacer pour charger une voiture va à l'encontre totale de nos ambitions énergétiques. Il faut limiter les déplacements motorisés fussent-ils électriques et non les encourager.

Une construction est faite pour durer, les voitures électriques sont-elles réellement la solution d'avenir ? Nous nous permettons d'en douter. Les problèmes de CO₂ induits par la construction restent importants. Et que dire de la problématique des batteries ? Matières premières rares, problèmes de recyclage. Baser tout un pan de la mobilité sur des matières premières rares n'est pas durable et est autant un autogoal que la mono-dépendance aux hydrocarbures. Les solutions d'hydrogène sont à moyen terme bien plus prometteuses. Installer des panneaux solaires sur un parking qui est au moins une partie du temps à l'ombre de grands arbres ne semble pas non plus la meilleure idée du monde. Pour nous, ce carport est définitivement une mauvaise bonne idée.

En parlant d'hydrogène et de transition énergétique, la seule proposition intéressante de cette motion est les 5000 m² de panneaux solaires car ils nous permettent de nous poser la question du rôle de la Commune dans cette transition. Nous n'avons pas attendu les Verts-Libéraux pour être exemplaire dans le domaine ; la Commune est dotée du fameux label « Energy Gold Award ». A chaque transformation, rénovation, construction, cette facette énergétique est prise en compte. Les bâtiments communaux, les bâtiments sportifs et même culturels, quand vous votez les crédits, sont équipés. A l'avenir, il nous faudra du renouvelable

et beaucoup de renouvelable, nous sommes favorable à un grand débat sur le rôle de Meyrin dans la transition. Il y a des milliers de toits privés à équiper et des surfaces énormes dans la zone industrielle. Créer des synergies avec les SIG, encourager plus, mettre plus la main aux deniers publics, il y a là un potentiel énorme, mais c'est moins visible qu'un carport !

Par exemple les 5000 m² de panneaux solaires de l'aile Est de l'aéroport sont construits, exploités, entretenus par les SIG et non l'aéroport, à chacun son métier. L'aéroport poursuit un but ambitieux 0 CO₂ pour ses besoins propres en 2026. Notre rôle de commune est d'encourager, aider financièrement, mais pas de devenir un pompiste électrique. Au vu des défis qui nous attendent, sommes-nous assez ambitieux ? Probablement pas. Discutons du fond de la transition, mais pas autour d'un gadget comme ce carport.

Les Socialistes sont très favorables à un grand débat sur le rôle de la Commune dans la transition énergétique, mais totalement opposés à ce projet impulsif qui ne s'inscrit dans aucune réflexion globale, ce n'est pas notre façon de faire de la politique sur le long terme pour le bien de la population. Nous allons refuser l'entrée en matière et refuser fermement la motion, nous invitons tous les conseillers municipaux, en dehors des étiquettes partisans, convaincus par cette prise de position, d'en faire de même.

Merci pour votre écoute et avec mes excuses pour la longueur. Enfin, pour rebondir sur la position des Verts.es, une non-entrée en matière et une discussion en commission sur le rôle de la Commune dans la transition énergétique nous convient tout à fait. »

M. Amato indique qu'avant de savoir si l'on entrait en matière ou pas sur cette motion, les Verts.es voulaient une vision globale, raison pour laquelle, ils ont demandé de surseoir à l'entrée en matière sur cette motion. Il entend néanmoins que cette façon de faire n'est peut-être pas possible et invite donc le Conseil municipal à procéder au vote sur l'entrée en matière.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Grognez** demande au 2^{ème} vice-président de procéder au vote sur l'entrée en matière. [**M. Halimi** procède au vote nominal]

L'entrée en matière sur la M-2021-01 est refusée par 16 Non, 9 Oui, et 7 absentions.

M. Fabre indique qu'il est heureux que l'entrée en matière ait été refusée et il souhaite absolument rejoindre la position des Verts sur la nécessité d'une réelle commission au sein de laquelle l'on se pose la question du rôle de la Commune dans la transition énergétique, notamment comment l'on entend inciter les entreprises privées et les particuliers à installer des panneaux voltaïques sur leurs toits. Il souhaiterait que l'on puisse aller de l'avant en ayant un programme propre de transition énergétique, même si l'on doit y consacrer une partie des CHF 10'000'000.- qui étaient prévus pour ce carport.

M. Seeger pense d'un côté que Greta Thunberg dirait : « Blablabla ». D'un autre côté, il pense que l'on peut organiser une COP28 à Meyrin et pourquoi pas faire

concurrence aux différents pays qui n'ont jusqu'à maintenant pas encore réussi à lancer cette transition. Il pense que Meyrin sera capable de le faire.

* * *

11. Motion n° 2021-02 présentée par Badia Luthi, au nom du parti socialiste, demandant de fournir les toilettes des bâtiments gérés par la Commune de produits d'hygiène menstruelle

Mme Luthi explique que cette motion vise à ce que la Commune équipe les toilettes qui sont destinées au genre féminin de serviettes hygiéniques. Elle précise qu'il ne s'agit pas de fournir toutes les toilettes publiques tels que celles du centre commercial, restaurants ou autres, mais uniquement celles qui se trouvent dans les bâtiments dont la Commune a la gestion. Pour revenir sur le fond de la motion, il s'agit d'un postulat qui porte sur deux volets. Le premier est de reconnaître que les serviettes hygiéniques constituent un besoin essentiel qui doit être fourni au même titre que le savon, le papier toilette et autres produits qui sont nécessaires pour assurer une bonne hygiène. Dans ce sens, c'est aussi reconnaître les besoins sanitaires issus de la réalité biologique d'une grande partie de la population. Le deuxième volet concerne la sensibilisation et la communication sur l'environnement. En fait, la vision de cette motion va plus loin que le fait de mettre des serviettes hygiéniques à disposition des personnes utilisatrices de ce produit. Il attire leur attention sur l'environnement et sur l'importance de l'usage des serviettes réutilisables pour le préserver. Cela passe par un canal très simple et qui ne coûte pas cher. Il s'agit simplement d'imprimer des pages A4 que l'on colle à l'intérieur des toilettes et qui transmettent des messages pour encourager l'usage d'autres alternatives pour contribuer à la protection de l'environnement. On peut aussi imaginer que la Commune puisse demander aux fournisseurs d'avoir des emballages allant dans le même sens. La motion demande donc, une reconnaissance de l'importance de l'équipement autour de la menstruation tout comme le papier-toilette, le savon et l'essuie-mains qui sont fournis d'une manière automatique et sans aucune remise en question.

M. Grognuz rappelle que le Bureau propose un vote immédiat.

M. Pierre Boccard donne la prise de position du groupe PLR de Meyrin-Cointrin et estime qu'il pourrait reprendre l'argumentaire de M. Fabre, formulé dans la première partie de son intervention :

« Pour le groupe LR, cette motion bien que partant d'un bon sentiment n'a pas lieu d'être. En effet il nous semble que l'État-providence, et surtout dans la conjoncture actuelle, est arrivé et au maximum de ses capacités et qu'il faudra définir des priorités. On ne peut pas donner tout, tout le temps, à tout le monde. Si nous entrons en matière, c'est mettre le doigt dans un engrenage sans fin. À quand la mise à disposition de brosses à dents et de dentifrice, de déodorant et, au vu du vieillissement de notre population, de protections antifuites pour les personnes incontinentes.

Ce genre de motion, déposée parce que ça se fait ailleurs, ne prend en compte, ni le nombre de WC pour dames existants dans les locaux appartenant à la Commune, ni l'achat et la mise en place du matériel pour la distribution, ni la logistique pour le contrôle et le remplissage de ces distributeurs. Tout ceci sans compter les abus car quand c'est gratuit pourquoi se gêner.

Nous pensons également que l'administration doit faire face à chaque changement des mesures de restriction liées au Covid et à des problèmes urgents relevant de l'intérêt général des Meyrinois. C'est pour ces raisons, quitte à passer pour des misogynes, machos, réacs, etc., que le groupe PLR MC vous propose de refuser l'entrée en matière sur cette objet. »

Mme Tschudi-Spiropulo indique que l'on parle ici de précarité ; elle considère les propos de M. Pierre Boccard honteux ; elle ne comprend pas comment l'on peut comparer le sang du corps d'une femme avec une brosse à dent. Elle indique qu'une jeune fille qui n'a que du papier toilettes à mettre entre ses jambes préférera rester chez elle plutôt que d'aller à l'école.

Mme Schweizer donne lecture de la prise de position de l'UDC :

« En étant femme je me permets d'intervenir au nom de l'UDC sur cette motion. Je crois que depuis longtemps toutes les femmes ont le sens de l'organisation et ont dans leur sac à main toujours de quoi intervenir pour l'hygiène menstruelle (serviettes et tampons), comme c'est le cas de l'indispensable téléphone portable.

Mettre à disposition des serviettes et tampons au même titre que le papier toilette, savon, etc., à mon avis, cela va trop loin. Sinon il faudrait également penser à mettre à la disposition des slips, en cas d'imprévu.

Non, franchement, déjà maintenant il y a des vols de papier-toilette. etc. Alors imaginez si l'on met ce genre de produits gratuitement à disposition. Cela va devenir n'importe quoi. Donc l'UDC ne votera pas cette motion. »

La parole n'étant plus demandée, **M. Grognuz** passe au vote de l'entrée en matière sur la **motion n° 2021- 02**, [M. Halimi procède au vote nominal]

L'entrée en matière est acceptée par 16 Oui, 11 Non et 5 abstentions.

Mme Tschudi-Spiropulo indique qu'elle est troublée et confuse mais se réjouit néanmoins de faire cette prise de position des Verts.es :

« En premier lieu, je souhaite dire que la précarité ne rime pas du tout avec le fait d'être organisé ou pas. Il a fallu attendre le 22 mars 2019 pour que les protections menstruelles, les tampons, soient considérés aux yeux de la loi comme des produits de consommation courante. Jusqu'à ce moment-là, les protections hygiéniques menstruelles étaient taxées à 7,7 % alors que les litières pour chats l'étaient seulement à 2,5%. Chers Messieurs, savez-vous combien dépense votre femme, compagne , votre fille en visite chez le gynécologue, en produits mensuels ou encore de contraception?

Nous remercions nos collègues socialistes pour leur démarche, les félicitons et soutenons leur motion qui vise à équiper les toilettes des bâtiments gérés par la Commune de produits d'hygiène menstruelle, des produits répondant à un besoin

d'hygiène élémentaire qui, lorsqu'il ne peut être satisfait, atteint directement la dignité des personnes concernées et entrave leur pleine participation au sein de notre société.

C'est un petit pas en avant vers l'égalité de traitement envers des femmes. Même dans l'Angleterre de Boris Johnson, la lutte contre la précarité menstruelle a atteint les écoles et les universités publiques. Suivant l'exemple de l'Ecosse, pays pionnier sur ce sujet en 2018, l'Angleterre a annoncé en 2019 la distribution de protections périodiques gratuites dans les établissements scolaires. La Suisse, quant à elle, se hâte toujours très lentement. Le 50^{ème} anniversaire de l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes nous le rappelle ces jours. La motion est un nouveau petit pas, mais il en faudra encore bien d'autres, beaucoup d'autres. Malgré vous, Messieurs, malgré vous. »

Mme Yolande Boccard indique s'être abstenue lors de l'entrée en matière par manque de compréhension de la population cible. Elle relève qu'elle ne comprend pas bien la précarité du personnel de la Commune ou encore des professeures d'école. Elle observe qu'il y a certes des enfants qui ont leurs règles dès la 5^{ème} ou 6^{ème} primaire et qu'il y en a qui sont en situation de précarité, même s'il ne s'agit pas de la majorité.

Mme Schweizer se dit en accord avec le point de vue de Mme Boccard, mais elle considère que les gens qui sont dans la précarité bénéficient en principe déjà de l'aide sociale et, s'il ne l'on pas, elle pense que l'on pourrait plutôt prévoir une distribution de ces produits auprès des professeurs ou alors des secrétaires. Elle estime que, si l'on met les protections à disposition de tout le monde, les gens vont se servir et qu'il y aura donc des abus.

Mme Luthi tient à préciser que sa proposition concerne peu de bâtiments. Elle ne pense pas pour sa part que les personnes qui ont un salaire vont se servir de produits gratuits. Elle précise par ailleurs que le volet de la sensibilisation à l'usage de serviettes réutilisables semble être oublié par les conseillers municipaux. Elle ajoute qu'il s'agit aussi d'une vision d'égalité puisque c'est un produit essentiel pour l'hygiène corporelle. Elle observe en outre que le brossage de dents est quelque chose qui se passe généralement à domicile, tandis que les règles sont quelque chose de biologique sur laquelle l'on n'a aucune maîtrise. Elle estime que cette comparaison n'a donc aucun sens.

Mme Hartmann se dit très surprise par ce qu'elle entend ce soir et pas le fait que l'on fasse au XXI^{ème} siècle des propositions qui sont humiliantes pour les personnes concernées ; elle imagine mal une jeune élève aller vers son ou sa professeur-e demander une serviette hygiénique alors qu'à la puberté, il est déjà difficile de parler de ses règles. Elle souligne en outre qu'il arrive encore que l'on soit obligé de trouver, au sein des associations comme les Colis du cœur, des produits d'hygiène menstruelle, car l'accès à ces produits reste problématique pour certaines femmes, en particulier par les temps qui vont se profiler.

Mme Tschudi-Spiropulo se demande si certaines personnes imaginent qu'une femme qui ne peut pas subvenir à ses besoins va aller demander une protection à un professeur ou auprès d'une association. Elle estime que les abus que l'on a

évoqués sont un faux débat car il y a bel et bien des filles et des femmes qui n'ont pas les moyens de s'acheter des serviettes hygiéniques.

Mme Yolande Boccard indique qu'elle comprend mieux la proposition et souligne que le PDC-VL propose de renvoyer la motion au Conseil administratif afin d'étudier les lieux à équiper et en outre d'étudier la possibilité de sensibiliser la population de manière plus large. Elle pense que, dans le cas contraire, il y aura des personnes qui n'iront peut-être pas dans ces bâtiments alors qu'elles pourraient avoir besoin de ces produits. Elle estime que cela permettrait d'atteindre la bonne cible.

Mme Dimopoulos se dit convaincue que bon nombre de ces messieurs ne savent toujours pas ce que sont les règles. Elle ajoute qu'il s'agit d'approvisionner les toilettes des bâtiments de la Commune en cas d'accident ; elle précise qu'il y a déjà des établissements privés, notamment des restaurants sur le territoire meyrinois qui sont ainsi équipés. Elle pense qu'il serait pertinent en outre d'équiper les écoles. Elle ne comprend pas pourquoi il y a autant d'oppositions.

M. Fabre souligne que 53% de la population suisse a ses règles ; il s'agit donc de quelque chose de naturel, de normal et d'une situation que l'on vit tous, même si l'on est des hommes, puisque l'on vit avec des femmes. Il invite le Conseil municipal à renvoyer la motion au Conseil administratif et à ne pas cristalliser le débat sur un sujet hommes-femmes. Il considère par ailleurs qu'il est inadmissible de ne pas montrer de solidarité envers les personnes défavorisées dans des situations difficiles.

M. Squillaci considère qu'il est en effet temps de passer au vote et de renvoyer la motion au Conseil administratif qui sera à même de proposer des éléments de réponses, afin d'arrêter que le débat se cristallise sur un sujet hommes-femmes.

La parole n'étant plus demandée, **M. Grognuz** passe au vote sur le renvoi au Conseil administratif de la **motion n° 2021- 02** [*M. Halimi procède au vote nominal*]

présentée par Badia Luthi, au nom du parti socialiste, demandant de fournir les toilettes des bâtiments gérés par la Commune de produits d'hygiène menstruelle

Vu que la menstruation est un cycle périodique qui nécessite une bonne hygiène pour faire face à la quantité importante de sang déversé (entre 50 et 60 ml/jour) ;

Vu que l'utilisation des produits d'hygiène menstruelle tels que serviettes et tampons en quantité suffisante constitue un besoin primordial pour satisfaire une exigence sanitaire ;

Vu que plus du tiers de la population a ses règles et que l'accès aux protections hygiéniques constitue un besoin de base ;

Vu les accidents qui peuvent survenir par l'arrivée à l'improviste du cycle menstruel et le besoin immédiat de protections hygiéniques ;

Vu qu'un bon nombre de citoyen.ne.s vivent ou participent à la vie de la Commune, et utilisent ses infrastructures comme la mairie, la bibliothèque, etc. ;

Vu que la Commune veille au bien-être de ses citoyen.ne.s en équipant certaines toilettes de sachets destinés à se débarrasser des protections hygiéniques usagées ;

Vu que la Commune mène une politique avec une approche écologique en mettant l'environnement au cœur de sa gestion et au centre des mesures qu'elle prend pour son développement ;

Vu toutes les actions que la Commune entreprend pour sensibiliser la population et plus particulièrement les jeunes à la consommation responsable et aux valeurs du développement durable ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 2 février 2021,

D E C I D E

PAR 24 OUI et 8 ABSTENTIONS

de demander au Conseil administratif :

- de considérer les protections hygiéniques comme des produits essentiels ;
- de mettre à disposition dans les toilettes de genre féminin des bâtiments gérés par la Commune, y compris les établissements scolaires, des produits hygiéniques (serviettes, tampons), au même titre que le papier toilette, le savon, etc. ;
- de sensibiliser les personnes utilisant les toilettes du genre féminin à l'alternative des protections hygiéniques réutilisables, notamment par le biais de panneaux, et d'inscriptions sur les emballages des protections mises à disposition ;
- d'inclure les frais des protections hygiéniques dans la rubrique des frais d'entretien.

* * *

12. Pétition n° 2021-01 demandant au Conseil administratif de retirer la délibération n° 2020-26 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 215'000.- en vue de la relocalisation des activités du Forum Meyrin pendant la durée des travaux.

M. Dournow indique qu'après discussion avec le comité référendaire, ils se sont rendu compte que la D-2020-26 est le fruit d'un saucissonnage de la délibération refusée en référendum par le peuple à plus de 62% puisqu'on y extrait une partie de l'objet. Il indique qu'ils estiment qu'il faudrait renvoyer cette lettre-pétition en commission de manière parallèle avec la délibération D-2020-26 afin qu'une ou deux personnes du comité référendaire puissent être entendues durant la commission.

M. Grognuz rappelle que le Conseil municipal a plusieurs choix lors du traitement d'une pétition : soit un renvoi au Conseil administratif, soit un renvoi en commission, soit un classement. Il précise que le Bureau propose un classement de la pétition.

M. Fabre donne lecture de la prise de position du groupe socialiste sur cette pétition :

« Nous demandons un classement de cette pétition qui ne fait aucun sens et qui n'apporte aucun élément nouveau. Que s'est-il passé entre le 15 décembre où cette délibération a été renvoyée en commission et aujourd'hui pour justifier un tel changement d'avis ? Nous avons notre idée sur le sujet, mais ce n'est ni le lieu, ni le moment de polémiquer.

4 signataires de la pétition ont voté le renvoi en commission et aujourd'hui ils demandent l'annulation de la délibération, c'est vraiment incompréhensible. Cela crée aussi un dangereux précédent car si, à chaque décision de ce conseil qui ne nous est pas favorable, on peut faire signer les conseillers municipaux de son groupe pour demander une annulation, on va tout voter 2 fois.

Accepter cette annulation de délibération signifie simplement la fermeture totale du Forum durant les travaux de Cœur de Cité car, comme va le démontrer la commission, il est impossible d'y maintenir une activité durant des travaux à forte nuisance.

Quels sont les arguments qui plaident en faveur d'une audition des référendaires « Non au Forum » ou même de renvoyer cette pétition en commission jeudi prochain ? Nous n'en voyons aucun. Il suffit que les commissaires UDC reprennent leur argumentation de ce soir et on laisse la commission trancher. S'il y a un problème autre que politique avec cette délibération, laissons la commission et les divers organismes de contrôle faire leur travail.

Cette pétition n'apporte strictement rien dans le débat et nous demandons son classement pur et simple. »

Mme Murciano donne lecture de la prise de position du groupe des Vert-e-s :

« Cette pétition est au regard de l'utilisation du TFM une gageure. En effet, si l'on se remémore que ce bâtiment accueille plus de 100'000 visiteurs par année et regroupe plus de 60 activités, les impacts des nuisances sonores induites par le

chantier de Cœur de Cité, ainsi que les critères de sécurité et d'accessibilité ne peuvent être ignorés.

Nous attendons beaucoup de cette étude, car au sortir de la crise sanitaire, le retour des activités culturelles et des manifestations communales, qui ont été mises à mal depuis mars 2020, sont attendues avec beaucoup d'impatience par la population.

Cette pétition laisse penser que les électeurs qui ont refusé le crédit d'étude de rénovation du bâtiment ont également refusé de maintenir une offre culturelle de qualité et les manifestations communales.

Les pétitionnaires pensent-ils pouvoir priver les citoyens de l'offre culturelle que les brasseurs de cultures nous proposent, sans en avoir au préalable étudié au moins les tenants et les aboutissants ?

Les conseillers municipaux ont voté lors de la séance du 15 décembre 2020 le renvoi en commission de cette délibération pour étude. Et bien, cette pétition est une incohérence qui voudrait fermer le TFM au moins pour 2 ans et, mis à part un classement sans suite, nous ne voyons aucune autre issue à lui donner. »

M. Dournow précise que le groupe UDC demande un vote nominal pour le vote sur le classement de cette pétition.

M. Pierre Boccard souhaite donner la prise de position du PLR mais a un souci technique.

M. Serrano rappelle que le groupe PLR a refusé la délibération D-2020-26, mais indique que le groupe n'est néanmoins pas contre le Forum car la question n'est pas là. Il estime qu'il s'agit néanmoins d'un aspect formel puisque les électeurs se sont déterminés sur une délibération dont une partie est aujourd'hui présentée à nouveau au Conseil municipal. Il considère qu'il s'agit d'une question du respect du vote des électeurs et indique que son groupe a saisi le SAFCO afin de s'assurer de la validité du dépôt de la D-2020-26 ; il invite donc le Conseil municipal à attendre les clarifications de la part de la SAFCO sur la validation de cette délibération.

M. Fabre observe que la pétition n'apporte rien de nouveau par rapport au fait que le SAFCO a été saisi et il pense donc que l'on ne peut faire d'autre chose que de classer cette pétition. Il considère en outre que la commission de liaison est à même de prendre une décision sur la question tout en prenant en compte les arguments que les commissaires UDC vont proposer. Il ajoute que, si le SAFCO ou le Conseil d'Etat retoque la délibération, alors l'UDC devra assumer devant les électeurs le fait que l'on n'aura pas de Forum pendant 2 ans. Il indique enfin que cette pétition créerait un précédent dangereux.

M. Cornuz rappelle que l'objet de la pétition est le retrait de la délibération par le Conseil administratif ; or ceci est inapplicable puisque le Conseil administratif n'a pas le pouvoir de retirer une délibération que le Conseil municipal a renvoyé en commission. Il considère donc que l'on perd du temps et que la seule issue de cette pétition est donc le classement.

M. Dournow souligne que le comité référendaire ne peut être résumé au seul groupe UDC ; il indique que ce dernier demande donc que le vote populaire soit respecté et que le Conseil Municipal renvoie cette pétition en commission. Il tient en outre à souligner que le Forum pourrait très bien fonctionner le soir car les travaux se font essentiellement pendant la journée.

Mme Yolande Boccard précise que cette étude est faite pour relocaliser certaines activités qui ne pourront avoir lieu dans le Forum et qu'il vaut la peine d'étudier la délibération concernant la relocalisation de ces activités, notamment les montants prévus.

M. Cornuz souligne que toutes les réponses seront apportées aux conseillers en commission.

M. Serrano propose que les pétitionnaires penchent pour un retrait de la pétition afin que tout le monde sorte la tête haute de ce Conseil et que l'on laisse les institutions travailler. Tout autre manœuvre ne lui semble pas être de bon aloi.

Mme Murciano partage le point de vue de M. Serrano sur sa proposition d'inviter l'UDC à retirer la pétition. Elle trouve par ailleurs extrêmement ambitieux de la part des pétitionnaires de ne même pas vouloir étudier un projet.

M. Pierre Boccard, dont les soucis techniques sont résolus, se joint aux propos de M. Serrano à 22h57.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Gognuz** demande au 2^{ème} vice-président de procéder au vote sur le classement de la pétition. [*M. Halimi procède au vote nominal*]

Le classement de la pétition n° 2021-01 est accepté par 28 Oui et 4 Non.

[Détails du vote nominal en p. 40]

Vote nominal sur le classement de la pétition n° 2021-01 :

| Nom | Parti | vote | Nom | Parti | vote |
|-------------------------|--------------|---------------|----------------------|--------------|----------------|
| Amato Maurice | Ve | oui | Husanovic Sanida | MCG | oui |
| <u>Balestra Richard</u> | MCG | oui | Iswala Placide | S | oui |
| Boccard Damien | Ve | oui | Lorentz Sébastien | LR | oui |
| Boccard Pierre | LR | oui | Loureiro Daniel | S | oui |
| Boccard Yolande | DC/VL | oui | Lüthi Badia | S | oui |
| Brocard Eric | S | oui | Murciano Claudine | Ve | oui |
| Bucher Denis | Ve | oui | Nobs Cyril | UDC | non |
| <u>Clerc Tobias</u> | DC/VL | oui | Rheiner Fabrice | MCG | oui |
| <u>Dournow David</u> | UDC | non | Saratsiotis Louisa | Ve | absente |
| Dimopoulos Elisa | S | oui | Scandurra Alessandro | DC/VL | oui |
| Fabre Michel | S | oui | Schweizer Adriana | UDC | non |
| Gaetanino Marco | UDC | absent | Seeger Pascal | DC/VL | oui |
| Haldemann Jessica | LR | oui | Serrano Philippe | LR | oui |
| <u>Halimi Hysri</u> | S | oui | Squillaci Nicola | DC/VL | oui |
| Hartmann Esther | Ve | oui | Trolliet Grégory | S | oui |
| Hillemanns Hartmut | S | oui | Tschudi-Spiropulo A. | Ve | oui |
| Hubert Emile | UDC | non | <u>Um Esther</u> | Ve | oui |

* * *

13. **Annonces de projets.**

MM. Halimi et Grognoz annoncent un projet de délibération concernant l'anonymisation des candidatures pour la fonction publique au sein de l'administration communale meyrinoise.

M. Halimi précise que ce projet de délibération vise avant tout à lutter contre toute forme de discrimination à l'embauche, qu'il s'agisse de caractéristiques ethniques, physiques ou autres.

MM. Halimi et **Grognuz** annoncent par ailleurs un projet de résolution sur l'acquisition de décorations supplémentaires pour les fêtes de fin d'année, pour une répartition plus équitable de ces dernières entre les différents quartiers de la ville.

Mme Hartmann annonce, au nom du groupe vert.e.s, un projet égalité de genres ouvert à tou-t-e-s . Elle rappelle que, cette année, les femmes ont le droit de vote depuis 50 ans et que l'on a encore vu ce soir combien des questions concernant les femmes sont encore très sensibles. Elle précise qu'un texte, rédigé par les Vert.e.s et concernant l'égalité de genres et la pratique de l'égalité de genres à Meyrin sera prochainement envoyé par courriel à l'ensemble du Conseil municipal et qu'une vidéoconférence ouverte à toutes et tous sera proposée le 9 février prochain pour parler de ce texte, sur lequel elle souhaiterait qu'un maximum de personnes puissent prendre position.

* * *

14. Propositions individuelles.

M. Seeger propose que chaque conseiller municipal ait le choix de recevoir uniquement des communications électroniques de l'administration ou d'ailleurs, ainsi même tout envoi papier soit numérisé et expédié au courriel @meyrin.ch.

M. Grognuz pense que, d'un point de vue légal, la convocation à une séance du Conseil municipal doit être sous forme de papier, mais il ajoute que le Conseil administratif a pris note de la proposition et lui fera une réponse circonstanciée.

M. Seeger précise que sa proposition ne concerne pas forcément les communications officielles, mais en particulier tout le reste. Il relève par exemple qu'il a reçu plusieurs cartes de vœux à la fin de l'année passée, ce qui a occasionné plusieurs déchets qui auraient pu être évités, s'il la carte avait été envoyée en version électronique.

* * *

15. Questions.

M. Bocard indique qu'il fait partie du SPP et a reçu récemment un mail de la part de M. Reto Cadotsch lui indiquant que l'artisan boucher et l'artisan boulanger ont cessé leur activité. Il se dit largement surpris par cela et observe par ailleurs que M. Cadotsch parle de la Fondation alimentaire agricole de Meyrin (FAAM), une fondation qui est à ses yeux nouvelle. Il se demande donc ce qu'il en est du bâtiment du SPP. Il souhaiterait obtenir un organigramme des associations qui interviennent dans le projet et regrette par ailleurs que ce dernier soit en quelque sorte plombé dès le départ. Il souhaite enfin que le Conseil administratif prenne langue avec le

SPP et la Fève afin de savoir quelle est leur actuelle situation. Il demande donc un point de situation à ce sujet.

M. Boccard indique qu'une de ses connaissances donnant des cours particuliers de musique dans des salles mises en location par le service de la gérance a appris qu'il y avait désormais un couvre-feu à 19h pour ce type d'activités, au lieu des 22h habituels. Il précise en outre que quelqu'un a répondu à cette connaissance, lorsqu'elle a appelé en mairie, qu'il s'agissait d'un couvre-feu découlant du Conseil municipal, ce qui est faux ; il ne sait néanmoins pas qui en particulier a répondu. Il souhaiterait donc savoir d'où vient cette décision et pour quelle raison elle a été prise. Il regrette que l'on restreigne ce type d'activités qui ne réunisse que très peu de personnes.

M. Clerc demande quelle est la documentation reçue par les nouveaux habitants de la Commune et désire savoir s'il existe une brochure faisant l'inventaire des possibilités d'activités offertes par les nombreuses associations actives sur la Commune.

Mme Leuenberger informe que, deux fois par année, la Ville organise une rencontre pour les nouveaux habitants ; il s'agit d'une visite commentée de Meyrin, mettant l'accent sur le vivre ensemble à Meyrin, et qu'à la fin de la visite, une documentation est mise à disposition des nouveaux habitants, notamment le guide des loisirs et le journal Meyrin Ensemble. Elle précise que cette activité a pu être maintenue malgré les restrictions liées à la crise sanitaire, même si l'apéritif de fin de visite a malheureusement dû être supprimé.

Mme Hartmann constate que le Conseil municipal a adopté une motion en 2019 concernant l'usage du plastique dans la commune. Elle relève que de nombreux « décide » avaient été votés, mais que leur application n'a malheureusement pas été rendu possible é cause du Covid-19. Elle se demande néanmoins ce que l'administration a pu faire suite à cette motion, s'il y a eu des progrès et elle souhaiterait donc un état des lieux au niveau de l'utilisation des plastiques.

Mme Hartmann souhaiterait en outre savoir si les autorités de Meyrin sont au courant du projet de sacs bio pour les crottes de chiens mis en place à Vernier et si elles entendent suivre également ce chemin.

M. Bucher désire savoir si les collaborateurs ou entreprises s'occupant du nettoyage des bâtiments dont la Commune est responsable utilisent des produits naturels et/ou bio, dans un objectif de respect de l'environnement et surtout de santé. si c'est le cas, quels sont les critères et les règles adoptés. Il précise qu'il s'agit d'une demande d'état des lieux sur le sujet.

**Séance du 02 février 2021
tenue en séance ordinaire**

M. Clerc relève que, ces dernières semaines, plusieurs incendies se sont déclarés dans les centres de tri de Meyrin causant de grands dégâts dans les containers ; il désire savoir ce qui a été prévu pour contrer ce phénomène et quelle est l'ampleur des dégâts.

Mme Um indique avoir appris avec fierté que le Conseil administratif avait signé la charte sur l'égalité salariale lancée en septembre 2016 par le Conseil fédéral. Elle souhaiterait savoir depuis combien de temps Meyrin fait partie des signataires et de quelle manière l'on est en train d'honorer la Charte. Elle relève par ailleurs que le nom de la Commune ne figure pas dans la liste des signataires disponible sur internet ; elle invite le Conseil administratif à demander que l'on corrige cela.

Mme Dimopoulos désire savoir si, pour le cinquantième anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des femmes, la Commune a prévu une communication, voire un hommage aux citoyennes de la Commune ayant contribué à la politique de notre commune, par exemple à travers un message sur le site de la Commune ou peut-être autre chose.

* * *

M. Grognuz remercie les conseillères et conseillers pour les débats mais il indique qu'il souhaiterait néanmoins que ces derniers soient un peu plus sereins et qu'il n'y ait pas d'attaques personnelles au cours des séances du Conseil municipal. Il invite tout le monde à rester courtois et respectueux et met un terme à la séance.

La séance est levée à 23h20/SPA.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 26 février 2021.

La 1^{ère} secrétaire :

Le président :

Esther UM

Fabien GROGNUZ